ETUDE SUR LA CARTOGRAPHIE DES INSTITUTIONS, ESPACES ET DYNAMIQUES REGIONALES/INTERNATIONALES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES A INFLUENCER PAR LE PROGRAMME BENKADI ET LE NIVEAU DE RESPECT DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX PAR LES ETATS DU BENIN, BURKINA FASO, MALI, COTE D'IVOIRE

RAPPORT FINAL

Septembre 2021

Table des matières

ACRONYMES ET ABREVIATIONS iv

LISTE DES TABLEAUX vi

RESUME vii

INTRODUCTION 1

I. Objectifs de l'étude 3

1.1. Objectif global 3

1.2. Objectifs spécifiques 3

II. APPROCHE METHODOLOGIQUE 4

2.1 Revue documentaire 4

2.2 Conception des outils de collectes des données 4

2.3 Collecte et traitement des données 5

2.4 Élaboration du rapport provisoire 5

2.5 Organisation d'un atelier de validation du rapport 5

2.6 Intégration des amendements de l'atelier de validation 5

III. ETAT DES LIEUX DES INSTITUTIONS, ESPACES ET DYNAMIQUES REGIONALES ET INTERNATIONALES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATQUES 6

3.1. Institutions, espaces et dynamiques au niveau régional 6

3.1.1 Institutions au niveau régional 6

3.1.2 Espaces et dynamiques au niveau régional 14

3.2. Institutions, espaces et dynamiques au niveau international 22

3.2.1 Institutions au niveau international 22

3.2.2 Espaces et dynamiques au niveau international 28

3.3. Niveau d'implication et la qualité d'intervention et de participation des OSC de l'espace du programme Benkadi 32

3.3.1. Niveau et qualité d'implication des OSC de l'espace du programme Benkadi aux COP 32

3.3.2. Prise en Compte des OSC de l'espace du programme Benkadi dans les organisations régionales 36

3.4 Principales contraintes des OSC dans le cadre de la lutte contre les effets des Changements Climatiques 40

***3.5.* Niveau d'implication et la qualité d'intervention et de participation des collectivités de l'espace du programme Benkadi** 41

3.6. Principales contraintes des collectivités dans le cadre de la lutte contre les effets des changements climatiques 43

IV. ETAT DES LIEUX DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LES PAYS EN MATIERE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES QUATRE PAYS 44

4.1. Engagements des pays membres de Benkadi 44
4.1.1 Ratification des instruments juridiques par les pays membre de Benkadi 44
4.1.2 Situation du respect des obligations pays membre de Benkadi 45
4.1.3 Elaboration des documents d'engagement en lien avec les instruments juridiques 46
4.2. Gouvernance en matière de changement Climatique dans les pays du programme Benkadi 48
4.2.1 Gouvernance en matière de changements climatiques au Benin 48
4.2.2 Gouvernance en matière de changement climatique au Burkina Faso 50
4.2.3 Gouvernance en matière de changement climatique en Côte d'Ivoire 55
4.2.4 Gouvernance en matière de changements climatiques au Mali 56
4.3. *Principaux acteurs impliqués dans l'élaboration des documents en lien avec les changements climatiques* 58
4.4. Principales difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de ces documents 59
4.5 Appréciation de l'implication des OSC, Collectivités, couches défavorables et prise en compte du genre 59
V. ANALYSE DES RELATIONS DE POUVOIR ENTRE LES ACTEURS DE LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE DANS L'ESPACE SOUS REGIONAL 60
5.1 Limites du système 61
5.2 Thème 2 : Acteur et réseau 62
5.3 Thème 3 : Structures et normes 71
5.4 Thème 4 : Politique et contestation 73
5.5 Thème 5 : Leviers, points d'entrée pour le changement 76
VI. CADRE DE RESULTATS ET RECOMMANDATIONS 78
6.1 Résultats atteints 78
6.2 Situation des indicateurs retenus 83
6.3 Difficultés rencontrées 84
VII. RECOMMANDATIONS 85
CONCLUSION 90
DOCUMENTS CONSULTES 91
ANNEXES ix
Annexe 1 : Outils de collecte des données ix
Annexe 2 : Liste de personnes rencontrées xvi

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

Désignation	Signification
ABN	Autorité du Bassin du Niger
ABV	Autorité du Bassin de la Volta
ACMAD	Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement
AGN	Groupe Africain de Négociateurs
ALG	Autorité de Développement intégré de la région du Liptako-Gourma
AMCOMET	Conférence Ministérielle Africaine sur la Météorologie
AND/FVC	Autorité Nationale Désignée du Fonds Vert pour le Climat
ARAA	Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
ARC	African Risk Capacity
ARCT	Centre Régional Africain de Technologie
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondial
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BUR	Rapport Biennal Actualisé
BUR	Biennial Update Reports
CAHOSCC	Comité des Chefs d'État et de Gouvernement Africains sur le Changement Climatique
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité permanent Inter Etat de Lutte Contre la sècheresse dans le Sahel
CMAE	Conférence des Ministres Africains de l'Environnement
CN	Communications Nationales
COP	Conférence des Parties
CTDS	Conseil du Travail et du Dialogue Social.
ECOWAP	Politique Agricole des États de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
FAD	Fonds Africain de Développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Franc des Colonies Françaises d'Afrique
FFOM	Forces, Faibles, Opportunités, Menaces
FOSCAO	Forum de la Société civile de l'Afrique de l'Ouest
FSN	Fonds Spécial du Nigeria
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GES	Gaz à Effet de Serre
GES	Gaz à Effet de Serre
GGGI	Institut Mondial pour la Croissance Verte
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolutions du Climat
ICO	Organisation Internationale du Cacao
ICRAF	Centre International pour la Recherche en Agroforesterie
IFDD	l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable
IGMVSS	Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel
IIDD	Institut International du Développement Durable
MESA	Surveillance de l'Environnement pour la Sécurité en Afrique
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel

OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PCAE	Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement
PMA	Pays les Moins Avancés
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNA	Plan National d'Adaptation aux changements climatiques
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RBA	Rapports Biennaux Actualisés
RCOY	Conférences Régionales de la Jeunesse
RRC	Réduction des Risques de Catastrophe
UA	Union Africaine
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNDRR	Bureau des Nations Unies pour la réduction des Risques de catastrophe
UNECA	United Nations Economic Commission for Africa
WACA	Programme de Gestion du Littoral Ouest-africain
WACC	Alliance Ouest Africaine sur le marché carbone et la finance climat
WASCAL	West African Science Service Center on Climate Change and Adapted Land Use

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1:principales institutions régionales qui œuvrent dans le domaine des changements Climatiques dans l'espace du programme Benkadi. 13
Tableau 2: principaux espaces et dynamiques régionaux dans le domaine des changements climatiques dans l'espace du programme Benkadi..... 21
Tableau 3:principales institutions internationales intervenant dans la zone d'intervention de Benkadi 27
Tableau 4:principaux espaces et dynamiques internationaux 32
Tableau 5: OSC accrédités aux COP sur les changements climatiques de l'espace Benkadi..... 33
Tableau 6: organismes intervenant dans l'espace du programme Benkadi accrédités aux COP 34
Tableau 7: Prise en compte des OSC du programme Benkadi dans les délégations Pays lors des COP 35
Tableau 8: Principales contraintes des OSC dans la lutte contre les changements climatiques 40
Tableau 9: Participation des collectivités aux COP avec la délégation nationale ... 42
Tableau 10: Principales contraintes des collectivités dans la lutte contre les changements climatiques 43
Tableau 11: Ratification des instruments Juridiques en lien avec les changements climatiques des pays membres de Benkadi..... 45
Tableau 12: situation des payements des contributions (cotisations) des pays membres du programme Benkadi 45
Tableau 13 : nombre de documents d'engagements soumis à la CCNUCC par les pays du programme Benkadi 47
Tableau 14: Respect de la périodicité de soumission des documents d'engagement 47
Tableau 15: principaux acteurs impliqués dans l'élaboration des documents 58
Tableau 16: difficultés rencontrés dans la mise en œuvre des documents d'engagement..... 59
Tableau 17: Niveau d'implication des OSC, collectivités, couches défavorables et genre..... 60
Tableau 18: Liste des acteurs pertinents et influents 63
Tableau 19:Matrice des relations de pouvoir entre acteurs et parties prenantes..... 70
Tableau 20: Structures et normes dans l'espace du programme Benkadi 72
Tableau 21: Points de levier..... 76
Tableau 22: principaux résultats de l'étude 78
Tableau 23: Situation des Indicateurs retenus pour l'étude 83

RESUME

Les changements climatiques sont sans équivoque et menacent tous les secteurs de développement (environnement, agriculture, élevage, santé, économie, etc.) de même que la vie sur terre et le développement durable. Selon le rapport spécial du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) publié en 2018, un réchauffement planétaire de plus de 2°C en moyenne mettrait toute l'humanité en péril du faite des conséquences dévastatrices de cette hausse de température.

La communauté internationale fait donc face à un défi d'une ampleur considérable : maintenir la température en deçà de 2°C (voire 1, 5°C) et renforcer la résilience des communautés face aux effets pervers actuels et futurs des changements climatiques. La réponse à ce défi nécessite une action collective de tous les acteurs aussi bien du public, du privé, de la société civile et des collectivités.

Le continent africain et surtout sa partie occidentale est très vulnérable aux changements climatiques. En effet, cette partie de l'Afrique souffre des conséquences des changements climatiques extrêmes (fortes pluies, sécheresses et inondations, etc.) alors que les moyens dont les populations disposent pour y faire face sont très insuffisants. Les conséquences sur la santé humaine, les écosystèmes naturels, et les systèmes socio-économiques sont donc énormes.

Les changements climatiques représentent un véritable défi pour les perspectives de développement socio-économiques de l'Afrique qui incluent, entre autres, la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD), la réalisation de la prospérité économique et l'amélioration du bien-être social des citoyens.

Pour faire face à ce phénomène des actions ont été entreprises par des institutions étatiques et non étatiques. Aussi, des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et des Organisations de la Société Civile (OSC) ont vu le jour pour répondre aux besoins prioritaires des populations.

Le Programme Benkadi qui œuvre dans ce sens, a jugé important de connaitre la situation des institutions, espaces et dynamiques dans son espace d'intervention en à travers la réalisation d'une étude sur ***«la cartographie des institutions, espaces et dynamiques régionales / internationales sur les changements climatiques à influencer par Benkadi et le niveau de respect des engagements internationaux par les Etats du Bénin, Burkina Faso, Mali, Côte d'ivoire».***

Cette étude a pu mettre en exergue 18 **principaux espaces et dynamiques régionaux** dans le domaine des changements Climatiques dans l'espace du programme Benkadi. Elle a également indiqué qu'aucun pays membre du programme Benkadi n'est à jour de ces cotisations vis-à-vis de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et les raisons principales ont été données. L'étude a par ailleurs fait ressortir que les pays membres du programme respectent leur engagement en termes d'élaboration et soumission mais ces derniers n'arrivent pas à s'exécuter dans les délais fixés. En matière de cadre de transparence climatique dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat, l'étude a fait ressortir également qu'aucun de ces 4 pays du programme n'a pu le mettre en place et que tous les 4 pays sont dans le processus de mise en place dudit cadre. Il est également ressorti de l'étude que la proportion des OSC impliqués dans la planification des actions de Changement Climatique reste faible. Cette étude a aussi indiquée qu'il existe au niveau de chacun des pays des cadres dédiés à la mobilisation des investissements ou de la finance pour la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et les Plans Nationaux 'Adaptation aux changements climatiques (PNA).

INTRODUCTION

Les changements climatiques sont perçus comme la plus grande des menaces qui pèse sur le développement durable et constitue la question déterminante de notre époque. De l'évolution des conditions météorologiques, qui ont des effets sur la production agricole et alimentaire, à l'élévation du niveau des mers, qui augmente les risques d'inondations, les conséquences des changements climatiques sont mondiales en termes d'effets et d'échelle.

Les différentes publications du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) ont clairement indiqué que des mesures urgentes et des transformations fondamentales sont nécessaires pour limiter le réchauffement planétaire et s'adapter aux changements climatiques et atteindre les objectifs de développement durable (ODD).

L'humanité se trouve à un moment décisif pour faire face aux changements climatiques. Il ressort de ce fait que sans action immédiate, il sera beaucoup plus difficile et coûteux de s'adapter aux conséquences futures de ces changements climatiques et également atténuer leurs effets.

Le continent africain et particulièrement l'Afrique de l'Ouest fait partie des régions au monde les plus vulnérables aux chocs climatiques, en témoignent les inondations et sécheresses récurrentes. Cette forte vulnérabilité découle entre autre: (i) de la forte dépendance de la région à l'égard d'activités économiques sensibles au climat telles que l'agriculture pluviale, l'élevage, la pêche et la foresterie ; (ii) de la faible capacité de ses systèmes sociaux et écologiques à faire face aux extrêmes climatiques ; et (iii) la déforestation (Banque mondiale (2016): Shock Waves. Managing the Impacts of Climate Change on Poverty).

La réponse politique internationale au phénomène du changement climatique a commencé par l'adoption des instruments juridiques en vue d'établir un cadre et des principes juridiques de base pour la coopération internationale face aux changements climatiques. Ces instruments juridiques que sont la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le protocole de Kyoto et l'Accord de Paris visent à stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère et limiter la hausse de la température de la planète.

Toutefois la lutte contre les changements climatiques nécessite une réponse concertée des acteurs étatiques et non étatiques, des Organisations de la Société Civile (OSC) et des citoyens. Cela implique à la fois une société civile forte et un espace civique suffisamment ouvert pour que les OSC et les citoyens puissent influencer les décideurs politiques à garantir une bonne mise en œuvre des politiques comme l'indique l'Objectif de Développement Durable 17 (ODD17).

Il a été mis en place par les Etats, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les OSC au niveau africain et sous -régional, différentes initiatives pour faire face aux problèmes climatiques et répondre aux besoins prioritaires des populations. Cependant, la plupart de ces projets et initiatives développées ne prennent pas suffisamment en compte la participation citoyenne dans leur conception et mise en œuvre. C'est pourquoi le Programme Benkadi a été formulé pour contribuer à créer une société civile forte et dynamique, travaillant en synergie pour influencer les politiques publiques de développement en vue d'une société juste, équitable et démocratique tant au niveau national que sous- régionale ouest africain. Ledit programme est mis en œuvre avec l'accompagnement des partenaires tels que Woord En Daad (WD), le Ministère des affaires étrangères (MoFA) des Pays-Bas et le Gouvernement du Burkina Faso.

Le Programme Benkadi, à l'entame de la mise en œuvre de ses activités a l'ambition, d'identifier des leviers sur lesquels il pourrait bâtir des actions de plaidoyer en faveur de la prise en compte des groupes vulnérables dans les zones d'intervention du projet à travers des études de base. Pour ce faire, il est important d'avoir la situation des institutions, espaces et dynamiques dans l'espace d'intervention du programme afin d'identifier les activités pouvant permettre d'atteindre les objectifs visés.

C'est dans ce cadre que le programme Benkadi a jugé important de réaliser une étude sur ***«la cartographie des institutions, espaces et dynamiques régionales / internationales sur les changements climatiques à influencer par Benkadi et le niveau de respect des engagements internationaux par les Etats du Bénin, Burkina Faso, Mali, Côte d'Ivoire».***

I. Objectifs de l'étude

1.1. Objectif global

L'objectif global de cette étude est de réaliser une étude sur la cartographie des institutions, espaces et dynamiques régionales / internationales sur les changements climatiques à influencer par le programme Benkadi et le niveau de respect des engagements internationaux par les Etats du Bénin, Burkina Faso, Mali, Côte d'ivoire.

1.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'agit de:

- faire l'inventaire et la cartographie des institutions, espaces et dynamiques régionales / internationales sur les changements climatiques ;
- faire l'inventaire des engagements internationaux pris par les 4 pays (Burkina Faso, Benin, Cote D'ivoire, Mali) en lien avec les changements climatiques ;
- évaluer le niveau de mise en œuvre et le respect de ses engagements internationaux dans les 4 pays (Burkina Faso, Benin, Cote D'ivoire, Mali) en lien avec les changements climatiques ;
- évaluer le niveau d'implication des communautés locales dans la mise en œuvre de ces engagements en matière de changement climatique dans les 4 pays (Burkina Faso, Benin, Cote D'ivoire, Mali);
- déterminer les relations de pouvoir qui existent entre les parties prenantes (les instances sous régionales, les gouvernements, communautés locales, organisations de la société civile, etc.) permettant d'améliorer la gouvernance climatique en Afrique de l'Ouest;
- déterminer les compétences et mandats transférés entre les instances sous régionales, les gouvernements des pays, les collectivités territoriales dans le cadre de la lutte contre les effets des Changements Climatiques ;
- déterminer les arrangements sociaux-politiques qui entravent ou facilitent la capacité /mandat d'agir des gouvernements à mettre en exécution ses engagements internationaux;
- faire le point des actions de plaidoyer par les OSC pour influencer les orientations des gouvernements des pays dans le domaine des changements climatiques;

- faire des suggestions de lien entre Benkadi et les institutions, espaces et dynamiques régionales / internationales sur les changements climatiques;
- faire des recommandations et des suggestions dans le but de permettre à la société civile notamment au programme Benkadi d'entreprendre des actions de plaidoyer/interpellation en vue de l'amélioration de la gouvernance climatique à travers les réformes institutionnelles et juridiques sur les changements climatiques en Afrique de l'Ouest.

II. APPROCHE METHODOLOGIQUE

La conduite de l'étude a commencé par une rencontre de cadrage qui a permis d'harmoniser les compréhensions, valider la démarche méthodologique ainsi que les outils de collecte, les acteurs clés à rencontrer et le plan de rédaction du rapport. Un rapport de cadrage qui fait office de rapport de démarrage a été élaboré.

La réalisation de l'étude proprement dite a suivi 6 étapes:

2.1 Revue documentaire

La revue documentaire a été faite durant tout le processus de la réalisation de l'étude. Elle a consisté à exploiter les documents utiles en lien avec les changements climatiques des 4 pays à savoir les documents de politiques, de stratégies, des plans, des projets et programmes et des rapports (communication nationale, rapport biennal actualisé, rapport de participations aux Conférences des Parties. Etc.). Des recherches ont été également faites via l'internet.

2.2 Conception des outils de collectes des données

Pour faciliter la collecte des données, des outils ont étés élaborés et validés par le commanditaire de l'étude avec l'appui des experts des 4 pays. Il s'est agi d'un questionnaire unique comportant quatre (04) parties (i) informations générales sur la structure (ou la personne) enquêtée ; (ii) inventaire des engagements internationaux des pays en lien avec les Changements climatiques ; (iii) implication des communautés locales (collectivité territoriales) dans la mise en œuvre des engagements en lien avec les changements climatiques; (iv) implication des OSC dans la mise en œuvre des engagements en lien avec les changements climatiques (Annexe 1).

2.3 Collecte et traitement des données

La collecte des données a été effectuée auprès des structures clés et des personnes de ressources identifiées dans les quatre pays. La liste a été proposée par les équipes pays de Benkadi et validée à l'occasion d'un atelier en ligne. Les cibles étaient les structures en charge de la gouvernance climatique dans les quatre pays, les ministères clés en matière de changements climatiques, les organisations sous régionales intervenant dans l'espace d'intervention du programme Benkadi, les collectivités, le secteur privé, les OSC et ONG dans les 4 pays et d'autres acteurs comme les points focaux de la CCNUCC, les AND/FVC, etc. (annexe 2).

En ce qui concerne la méthode de collecte des données, le mode opératoire a été adopté en tenant compte du contexte mondial marqué par la pandémie de la COVID-19 et les orientations du commanditaire. Par conséquent, le consultant n'a pas effectué de déplacement dans les pays (Bénin, Côte d'Ivoire et Mali). Il a travaillé à distance avec l'appui des experts changements climatiques et les experts en suivi-évaluation de chaque pays du programme Benkadi. Les données ont été collectées soit par des entretiens individuels soit par l'envoie du questionnaire aux structures pour renseignement.

Les données collectées ont été traitées et analysées avec des logiciels informatiques (Word, Excel) et l'outil FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces). Par ailleurs, l'outil power Scan a été utilisé pour l'analyse des relations de pouvoirs.

2.4 Élaboration du rapport provisoire

Les données collectées et analysées ont permis de produire un rapport provisoire. Ce rapport a été soumis au commanditaire de l'étude pour son examen.

2.5 Organisation d'un atelier de validation du rapport

Le document a été soumis à validation à travers une séance de travail en ligne.

2.6 Intégration des amendements de l'atelier de validation

Un travail de prise en compte des amendements a été effectué par le consultant ce qui lui a permis de disposer de la version finale du document.

III. ETAT DES LIEUX DES INSTITUTIONS, ESPACES ET DYNAMIQUES REGIONALES ET INTERNATIONALES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATQUES

Cette partie traite des institutions, espaces et dynamiques au niveau régional et international qui œuvrent dans le domaine des changements climatiques.

Au sens de la présente étude, sont considérées comme institutions les organisations régionales ou internationales regroupant des Etats membres et dont les actions menées concernent le domaine des changements climatiques. Sont surtout ciblées les institutions auxquelles les pays membres de Benkadi font partie. Quant aux espaces et dynamiques, ils regroupent non seulement les cadres de dialogues ou de concertation (assemblées générales, groupes de négociations sur les changements climatiques) ainsi que les initiatives en cours dans ce même espace.

3.1. Institutions, espaces et dynamiques au niveau régional

3.1.1 Institutions au niveau régional

Plusieurs institutions régionales œuvrent dans le domaine des changements Climatiques dans l'espace du programme Benkadi.

- **Union Africaine**

L'Union africaine (UA) est une organisation continentale à laquelle ont adhéré les 55 États membres qui composent les pays du continent africain. Elle a été officiellement fondée en 2002 pour prendre le relais de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA, 1963-1999). L'UA s'inscrit dans la vision **« d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale »** .

Au niveau du continent africain, l'Union Africaine (UA) s'est également engagée dans le soutien de ses pays membres dans la lutte contre le changement climatique. Elle a créé la **Mutuelle panafricaine de gestion des risques climatiques** (African Risk Capacity – ARC -) le 23 novembre 2012 assorti d'un programme de renforcement des capacités de l'ARC.

La Conférence des chefs d'État et de gouvernement est l'organe suprême de prise de décision et de définition des politiques de l'UA. Elle est composée des chefs

d'État et de gouvernement de tous les États membres. Elle définit les politiques de l'UA, fixe ses priorités, adopte son programme annuel et assure le contrôle de la mise en œuvre de ses politiques et décisions.

- **Banque Africaine de Développement**

L'accord portant création de la Banque africaine de développement (BAD) a été signé par les Etats membres le 4 août 1963, à Khartoum, au Soudan. Il est entré en vigueur le 10 septembre 1964. Le Groupe de la BAD est composé de trois entités : la Banque africaine de développement (BAD), le Fonds africain de développement (FAD) et le Fonds spécial du Nigeria (FSN). Le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) a pour objectif premier de faire reculer la pauvreté dans ses pays membres régionaux en contribuant à leur développement économique durable et à leur progrès social. A cet effet, il mobilise des ressources pour promouvoir l'investissement dans ces pays et leur fournit une assistance technique ainsi que des conseils sur les politiques à mettre en œuvre.

- **Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest**

La Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), créée le 28 mai 1975,à Lagos au Nigeria, est un groupement régional de 15 Etats membres. Les Etats membres de la CEDEAO sont le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigéria, la Sierra Leone, le Sénégal et le Togo. La CEDEAO vise la création d'un vaste bloc commercial grâce à la coopération économique.

La CEDEAO est composée de trois grandes instances : l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire. L'organe suprême est la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement. Le Président de cette Conférence est le Président en exercice désigné par les autres chefs d'Etat et de gouvernement pour gérer les affaires de l'organisation pour une période d'un an. Le ministre chargé des affaires de la CEDEAO dans le pays du Président de la Conférence devient automatiquement le Président du Conseil des ministres.

La CEDEAO oeuvre dans la mise en place de programme en lien avec les changements climatiques. On peut citer entre autre le Programme Stratégique de

Réduction de la Vulnérabilité et d'Adaptation aux Changements Climatiques en Afrique de l'Ouest.

- **Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation**

L'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) a été créée en 2011 puis lancée officiellement en Septembre 2013. La mission que les Chefs d'Etats de la CEDEAO ont confiée à l'ARAA est de contribuer à la mise en œuvre de la politique agricole régionale, appelée ECOWAP (politique régionale agricole de l'Afrique de l'Ouest), dont la vision est adossée sur une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations agricoles familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé.
L'ARAA est chargée de coordonner et faciliter l'exécution des missions relatives à la mise en œuvre de la politique agricole régionale. Elle n'exécute pas directement les actions sur le terrain, mais contractualise avec les institutions techniques et tous les acteurs dont les compétences sont avérées. Dans le cadre des projets qu'elle coordonne et avec l'appui des partenaires financiers, l'ARAA finance directement, à travers des appels à propositions, des projets sur le terrain qui sont portés par le secteur public et privé, les ONG et Associations/organisations paysannes de la région.
Etant une agence spécialisée de la CEDEAO, l'ARAA a pour zone de couverture les 15 Etats membres de la CEDEAO.

- **Union Economique et Monétaire Ouest Africaine**

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), créée le 10 janvier 1994 à Dakar, a pour objectif essentiel, l'édification, en Afrique de l'Ouest, d'un espace économique harmonisé et intégré, au sein duquel est assurée une totale liberté de circulation des personnes, des capitaux, des biens, des services et des facteurs de production, ainsi que la jouissance effective du droit d'exercice et d'établissement pour les professions libérales, de résidence pour les citoyens sur l'ensemble du territoire communautaire.
Huit Etats (côtiers et sahéliens), liés par l'usage d'une monnaie commune, le FCFA et bénéficiant de traditions culturelles communes, composent l'UEMOA : le Bénin,

le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement est l'organe suprême qui définit les grandes orientations de la politique de l'Union. Elle se réunit au moins une fois l'an, en session ordinaire. La Conférence nomme les Présidents et les membres des organes et institutions de l'union.

L'UEMOA à travers ses politiques d'environnement, d'énergie et d'aménagement du territoire s'investit dans la lutte contre les changements climatiques. Le Conseil des Collectivités Territoriales de l'UEMOA, à travers ses commissions, s'implique également dans la lutte contre les changements climatiques.

- **Banque Ouest Africaine de Développement**

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), créée le 14 novembre 1973 est l'institution commune de financement du développement des huit Etats membres de l'UEMOA. La BAOD a pour objectif premier de faire reculer la pauvreté dans ses pays membres régionaux en contribuant à leur développement économique durable et à leur progrès social. Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, la BOAD a su établir une analyse des grands enjeux environnementaux et climatiques, intégrer les paradigmes futurs de développement durable, mais surtout transformationnels auxquels feront face les Etats membres de l'UEMOA, aussi bien sur l'adaptation que l'atténuation au changement climatique. Il s'agit, d'améliorer la gestion de l'environnement et de poursuivre la politique de mobilisation des ressources appropriées en vue de soutenir des projets environnementaux et de lutte contre les changements climatiques. A cet effet, la BOAD s'est fait accréditer auprès du Fonds Vert pour le Climat (FVC) en 2016.

- **Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel**

Le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) a été créé le 12 septembre 1973 à la suite des grandes sécheresses qui ont frappé le Sahel dans les années 70. Il regroupe de nos jours treize (13) États

membres dont : 8 États côtiers (Bénin, Côte d'ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal, Togo) ; 4 États enclavés (Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad) et 1 État insulaire (Cap Vert).

L'objectif général qui guide l'action du CILSS est de s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification, pour un nouvel équilibre écologique au Sahel à travers : (i) la formulation, l'analyse, la coordination et l'harmonisation des stratégies et politiques ; (ii) le renforcement de la coopération scientifique et technique ; (iii) la collecte, le traitement et la diffusion des informations ; (iv) le renforcement des capacités des différents acteurs, y compris le secteur privé ; (v) la capitalisation et la diffusion des expériences et acquis ; et (vi) l'accompagnement dans la mise en œuvre des stratégies, politiques et programmes.

Au niveau politique et technique, l'Institution est coordonnée par des Instances Statutaires: (i) Conférence des Chefs d'État et/ou de Gouvernement ; (ii) le Conseil des Ministres; (iii) le Comité Régional de Suivi et de Programmation et (iv) le Conseil de Direction.

Au plan organisationnel, le CILSS est structuré en trois (3) sites : le Secrétariat Exécutif (situé à Ouagadougou, Burkina Faso), l'Institut du Sahel (institution spécialisée basée à Bamako, Mali) et le Centre Régional AGRHYMET (institution spécialisée basée à Niamey, Niger).

- **West African Science Service Center on Climate Change and Adapted Land Use**

Dix (10) Etats d'Afrique de l'Ouest et la République Fédérale d'Allemagne ont adopté, le 10 février 2012, à Lomé, au Togo, un Accord portant création du Centre Ouest africain de Recherches et de Services Scientifiques sur le Changement Climatique et l'Utilisation adaptée des Terres, en anglais" WASCAL ". Ce Centre qui a son siège à Accra, au Ghana, a pour mission d'améliorer considérablement les infrastructures, la capacité de recherche et les bases de données scientifiques pour une évaluation des changements climatiques et de leur impact sur la société et les systèmes socio-écologiques. WASCAL a également pour vocation de développer des solutions de nature à permettre un renforcement de la résilience des systèmes humains et environnementaux par le biais de l'adaptation de

l'utilisation des terres. Pour atteindre ses objectifs, WASCAL a mis en place divers instruments de travail dont un Programme de Formation et de Recherche pour renforcer les capacités, auprès des universités existantes (Ecoles Doctorales), un Programme de Recherche de Base mené conjointement par des Chercheurs et scientifiques de l'Afrique de l'Ouest et de l'Allemagne et un Centre de Compétence qui a son siège à Ouagadougou, au Burkina Faso.

Le programme de recherche de WASCAL vise à : (i) améliorer la résilience des systèmes d'utilisation des terres face aux changements climatiques par l'adaptation des systèmes écologiques et socio-économiques ; (ii) sécuriser les flux de services éco systémiques clés tels que la production alimentaire, l'approvisionnement en eau potable, la productivité des sols, la séquestration du carbone et les services liés à la biodiversité, et (iii) sécuriser et améliorer les moyens de subsistance humains.

- **Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement**

Le Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD) est le Centre météorologique et climatique à compétence continentale africaine. Il a été créé en 1987 par la Conférence des ministres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM). L'ACMAD est opérationnel à Niamey depuis 1992 et est composé de nos jours des 54 pays du continent africain. Pour assurer sa mission, ACMAD fonctionne essentiellement avec des météorologues détachés par ses Etats membres. La mission d'ACMAD est de fournir des informations météorologiques et climatiques et de promouvoir le développement durable de l'Afrique (notamment dans le cadre des stratégies nationales d'éradication de la pauvreté), dans les domaines de l'agriculture, des ressources en eau, de la santé, de la sécurité publique et des énergies renouvelables.

- **Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)**

L'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) est une organisation à caractère international et à vocation africaine, créée en 1992 et basée à Tunis en Tunisie. L'OSS initie et facilite les partenariats autour des défis communs liés à la gestion partagée des ressources en eau, à la mise en œuvre des accords internationaux sur la désertification, la biodiversité et les changements climatiques dans la région du Sahara et du Sahel.

L'OSS œuvre également dans la mise en œuvre de programmes d'intégration régionale. Comme programme mis en œuvre dans la zone de l'espace d'intervention de Benkadi, on peut citer entre autre le programme d'intégration des mesures d'adaptation au changement climatique dans la gestion concertée du Complexe Transfrontalier Wap | AdaptWAP. Les pays concernés par le programme sont: le Benin, le Burkina Faso et le Niger.

- **Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma**

L'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma (ALG) a été créée le 3 décembre 1970 à Ouagadougou comme organisation de coopération en matière de développement avec pour mission de promouvoir le développement harmonieux et intégré de la Région du Liptako-Gourma par la mise en valeur dans un cadre régional de ses ressources minières, énergétiques, hydrauliques, agropastorales et piscicoles. Ses missions sont de contribuer au développement des économies des Etats membres et élaborer et mettre en œuvre une stratégie appropriée (qui réponde aux défis sécuritaires dans les Etats membres).

- **Autorité du bassin du Niger (ABN)**

Dans les années 1960, les Etats indépendants du bassin du Niger ont décidé de coordonner leurs efforts, en vue de l'exploitation des ressources naturelles du bassin, au premier rang desquelles se trouve l'eau. Les Etats membres sont : **le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger, le Nigeria et le Tchad**. Créée le 21 novembre 1980 l'ABN vise à promouvoir la coopération entre les pays membres et d'assurer un développement intégré du bassin du Niger.

❖ **Autorité du bassin de la Volta**

Elle est une organisation africaine créée en 2007 par les pays qui ont en partage le bassin de la Volta: le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Togo. L'organisation est chargée de veiller à la gestion rationnelle et intégrée des ressources du bassin de la Volta, à la sauvegarde de l'environnement et de l'écosystème du fleuve.

- **Récapitulatif des principales institutions régionales de la zone d'intervention de Benkadi.**

Le tableau 1 ci-après récapitule les principales institutions régionales qui œuvrent dans le domaine des changements Climatiques dans l'espace du programme Benkadi notamment au Benin, au Burkina Faso, en Côte d'ivoire et au Mali.

Tableau 1:principales institutions régionales qui œuvrent dans le domaine des changements Climatiques dans l'espace du programme Benkadi.

Institutions	Objectif
Union Africaine	Inscrire dans la vision « d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale » .
Banque Africaine de Développement	Faire reculer la pauvreté dans ses pays membres régionaux en contribuant à leur développement économique durable et à leur progrès social
Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest	Créer un vaste bloc commercial grâce à la coopération économique.
Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)	Edifier en Afrique de l'Ouest, un espace économique harmonisé et intégré, au sein duquel est assurée une totale liberté de circulation des personnes, des capitaux, des biens, des services et des facteurs de production, ainsi que la jouissance effective du droit d'exercice et d'établissement pour les professions libérales, de résidence pour les citoyens sur l'ensemble du territoire communautaire.
Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)	Faire reculer la pauvreté dans ses pays membres régionaux.
Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS)	Investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification, pour un nouvel équilibre écologique au Sahel.

Avec l'Institut du Sahel (Mali) et le Centre Régional AGRHYMET (Niger)	
West African Science Service Center on Climate Change and Adapted Land Use (WASCAL)	Aider à relever le défi en lien avec la recherche sur les changements climatiques afin d'améliorer la résilience des systèmes humains et environnementaux aux changements climatiques et à la variabilité accrue.
Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA)	Assurer l'exécution technique des programmes et plans d'investissement régionaux concourant à l'opérationnalisation de la politique agricole régionale.
Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD)	Fournir des informations météorologiques et climatiques et de promouvoir le développement durable de l'Afrique (notamment dans le cadre des stratégies nationales d'éradication de la pauvreté), dans les domaines de l'agriculture, des ressources en eau, de la santé, de la sécurité publique et des énergies renouvelables.
Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)	Faciliter les partenariats autour des défis communs liés à la gestion partagée des ressources en eau, à la mise en œuvre des accords internationaux sur la désertification, la biodiversité et le changement climatique dans la région du Sahara et du Sahel.
Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma (ALG)	Promouvoir le développement harmonieux et intégré de la Région du Liptako-Gourma par la mise en valeur dans un cadre régional de ses ressources minières, énergétiques, hydrauliques, agropastorales et piscicoles.
Autorité du Bassin du Niger (ABN)	Promouvoir la coopération entre les pays membres et d'assurer un développement intégré du bassin du Niger.
Autorité du Bassin de la Volta (ABV)	Veiller à la gestion rationnelle et intégrée des ressources du bassin de la Volta, à la sauvegarde de l'environnement et de l'écosystème du fleuve.

Source : site web des différents institutions et ***données pays***

3.1.2 Espaces et dynamiques au niveau régional

Dans la zone d'intervention il existe plusieurs dynamiques. On peut citer entre autres :

- **Concertation régionale des points focaux changements climatiques et des négociateurs de l'espace CEDEAO pour la préparation des COP**

Elle est organisée par la CEDEAO en lien avec son mandat de coordination de l'action climatique dans les 15 pays membres. En plus des points focaux de la CCNUCC, cette rencontre est élargie à d'autres participants des pays membres de la CEDEAO, aux experts de la CEDEAO, de l'UEMOA, du CILSS/AGRHYMET, WASCAL et aux ONG, OSC et du secteur privé au niveau régional. Elle a

énormément contribué dans la préparation des négociateurs de la CEDEAO dans le processus d'adoption de l'Accord de Paris sur les changements climatiques en 2015.

- **Cadre de concertation régionale des Autorités Nationales Désignées du Fonds Vert pour le Climat**

Il s'agit d'un cadre mis en place par la CEDEAO pour coordonner l'action climatique dans les 15 pays membres notamment sur la finance climat. Il réunit les AND/FVC et d'autres acteurs de la finance climat. Ce cadre vise à renforcer leur capacité pour l'accès aux ressources du FVC.

- **Groupe consultatif scientifique et technique sur le climat**

Ce groupe réunit les experts des institutions régionales pour échanger sur les résultats de la recherche sur le climat et leur application/utilisation. Participent aux échanges, les représentants de la CEDEAO, UEMOA, CILSS/AGRHYMET, WASCAL et autres parties prenantes travaillant dans le domaine de la recherche sur le climat.

- **Conférence régionale de la jeunesse (RCOY)**

C'est un événement organisé sous l'égide de YOUNGO, groupe officiel des jeunes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La RCOY se veut être un espace pour stimuler l'action climatique des jeunes au niveau régional et créer une contribution aux conférences internationales. La RCOY est une version régionale de la conférence internationale de la jeunesse (COY), qui a lieu juste avant la Conférence des Parties (COP). Elle se tient annuellement depuis 2014.

- **Le Groupe Africain des Négociateurs sur les changements climatiques**

Le Groupe Africain des Négociateurs sur les changements climatiques (AGN en anglais) a été créé depuis la COP 1 à Berlin en 1995 en tant qu'alliance d'États membres africains qui représentent les intérêts de la région dans les négociations internationales sur les changements climatiques, avec une voix commune et unifiée. C'est l'organe technique de la structure de négociation africaine qui s'engage dans les négociations techniques pendant les Conférences des Parties et

les négociations intersessions. L'AGN prépare et rédige des textes et des positions communes, guidés par les décisions et les messages clés du Comité des chefs d'État et de gouvernements africains sur les changements climatiques (CAHOSCC) et de la Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE), et prépare le texte pour adoption par les ministres lors des COP.

Le groupe a également travaillé à développer des initiatives qui facilitent des actions concrètes sur le terrain en Afrique. Ces initiatives sont l'Initiative Africaine pour les Energies Renouvelables (AREI) et l'Initiative d'Adaptation en Afrique (IAA).

- **Comité des chefs d'État et de gouvernements africains sur le changement climatique**

Le Comité des chefs d'État et de gouvernements africains sur le changement climatique (CAHOSCC) a été créé en Juillet 2010 à Kampala, en Ouganda. Ce comité travaille à accorder la plus grande attention politique aux enjeux des changements climatiques sur le continent, en particulier pour permettre au continent d´avoir une position commune et parler d'une seule voix.

- **Conférence ministérielle africaine sur la météorologie**

La Conférence Ministérielle Africaine sur la Météorologie (AMCOMET) a été créée en 2010 à Nairobi, au Kenya, en tant que mécanisme politique intergouvernemental de haut niveau pour favoriser le développement de services météorologiques et climatiques et de leurs applications afin de répondre aux besoins sociétaux spécifiques des usagers en Afrique. Cela s'explique par l'incapacité de nombreuses institutions africaines en charge de la fourniture de services météorologiques, hydrologiques et climatiques de fournir des informations spécifiques à un secteur d'activités qui répondent aux besoins des utilisateurs finaux. Le mécanisme positionne donc les services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) et les centres climatologiques régionaux (RCC) comme des éléments clés dont les services contribuent au développement durable sur le continent.

AMCOMET a mis au point des modèles génériques pour les plans stratégiques nationaux et les utilise pour aider les États membres à élaborer leurs propres plans

stratégiques et plans d'actions nationaux, conformes au programme de développement de leur pays et liés aux objectifs de développement durable des Nations Unies, le Cadre de Sendai sur la réduction des risques de catastrophe et l'Agenda 2063 de l'Union africaine intitulé «L'Afrique que nous voulons».

- **Conférence des Ministres Africains de l'Environnement**

La Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (AMCEN ou CMAE) a été créée en décembre 1985 dans l'objectif, entre autres, de promouvoir l'harmonisation et la coordination des politiques gouvernementales en Afrique et améliorer la participation de l'Afrique au dialogue global sur le dossier environnemental.

La CMAE est un forum permanent où les Ministres africains de l'environnement discutent principalement de questions relatives à l'environnement du continent. La conférence a lieu annuellement.

- **Agence de Développement de l'Union africaine**

L'Agence de Développement de l'Union Africaine (AUDA_NEPAD) est un cadre stratégique de l'Union africaine pour le développement socio-économique du continent. AUDA-NEPAD est basé en Afrique du Sud et a pour mandat de faciliter et de coordonner la mise en œuvre des programmes et projets de développement prioritaires régionaux et continentaux, et de promouvoir les partenariats, la mobilisation des ressources, la recherche et la gestion des connaissances.

- **Surveillance africaine de l'environnement pour un développement durable**

La Surveillance africaine de l'environnement pour un développement durable (AMESD) œuvre à fournir des informations appropriées sur l'environnement en utilisant des technologies d'observation de la Terre (OT) et de la technologie d'information et de communication.

- **Communautés Economiques Régionales (CERs)**

Les Communautés économiques régionales (CERs) œuvrent à Intégrer efficacement l'adaptation au changement climatique et les mesures d'atténuation

dans les plans de développement et concevoir des mécanismes pour leur mise en œuvre au niveau régional.

- **Programme Régional d'Appui du CILSS**

Le Programme Régional Sécurité alimentaire, Lutte contre la désertification, Population et Développement (PRA/SA/LCD/POP-DEV) œuvre à la réalisation de deux des objectifs du CILSS à savoir « Les Sahélien (nes) disposent d'une meilleure sécurité alimentaire et gèrent mieux les ressources humaines » et « Le CILSS fait autorité dans les domaines de la SA, LCD/GRN, population et développement et maîtrise de l'eau au plan sous régional et international ».

- **Programme Régional Maîtrise de l'EAU (PRA/EAU) du CILSS**

Le Programme Régional Maîtrise de l'EAU (PRA/EAU) se rattache à l'objectif suivant du CILSS « La maîtrise de l'eau pour l'amélioration des conditions de vie des Sahéliens est améliorée ».

- **Club du Sahel**

Le Club du Sahel constitue une instance de dialogue entre les pays Sahéliens et leurs amis de l'OCDE. C'est un groupe d'organisations régionales d'Afrique de l'Ouest, de pays et d'organisations internationales travaillant ensemble au développement et à l'intégration de la région ouest-africaine. Il met à disposition des responsables et praticiens des outils d'aide à la décision, au dialogue politique et à la coordination.

- **Commission Climat pour la Région du Sahel**

La Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS) est une des trois Commissions Climat mises en place par la «déclaration des Chefs d'Etat africains» suite au « Sommet Africain de l'Action en faveur d'une co-émergence continentale» organisé à l'initiative par Sa Majesté le Roi du Maroc lors de la COP22 en 2016. A travers cette déclaration, les dirigeants africains ont confirmé leur volonté d'œuvrer collectivement et solidairement pour une Afrique résiliente aux changements climatiques et qui façonne son destin, à travers des approches

novatrices. Pour son opérationnalisation, il a été élaboré un Plan d'investissement climat de la région du Sahel (PIC-RS 2018-2030). Les 6 axes du PIC-RS sont: i) Restauration et réhabilitation des terres dégradées; ii) Gestion intégrée des ressources en eau; iii) Gestion durable des systèmes agricoles et pastoraux; iv) Amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie propre; v) Développement de la communication et du plaidoyer; et vi) Renforcement des capacités.

- **Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel**

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de Burkina Faso, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan et Tchad, se référant à la décision du 7ème Sommet de la CEN-SAD des 1er et 2 juin 2005 à Ouagadougou (Burkina Faso) ont mis en place l'Initiative de la Grande Muraille Verte (IGMV), endossée en 2007 par l'Union Africaine en Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel.

L'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS) est une initiative panafricaine pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la perte de la biodiversité. Elle a pour mission de prendre des mesures efficaces et urgentes afin de mettre un terme /inverser la tendance à la dégradation des terres, à l'appauvrissement de la diversité biologique et de parvenir à des écosystèmes résilients au changement climatique.

- **programme WACA**

Le programme de gestion du littoral ouest-africain (WACA) a été approuvé en 2018 par le groupe de la Banque mondiale. Ce programme a été développé en partenariat avec les populations d'Afrique de l'Ouest qui vivent sur la côte et en dépendent pour leurs moyens de subsistance, leur nutrition, leur sécurité alimentaire et leur prospérité. Le programme appuie les efforts déployés par les pays pour améliorer la gestion de leurs ressources côtières communes et réduire les risques naturels et anthropiques auxquels sont exposées les communautés côtières. WACA stimule le transfert de connaissances, encourage le dialogue politique entre les pays et mobilise des financements publics et privés pour lutter

contre l'érosion côtière, les inondations, la pollution et l'adaptation aux changements climatiques. Le programme WACA se compose de projets nationaux, d'activités d'intégration régionale et de soutien, et d'une plate-forme WACA en tant que mécanisme permettant d'élargir les connaissances, le dialogue et le financement.

Le programme intervient dans 17 pays d'Afrique occidentale dont 2 pays de l'espace du programme Benkadi (Benin et Côte d'Ivoire).

- **Alliance Ouest Africaine sur le marché carbone et la finance climat**

L'Alliance Ouest Africaine sur le marché carbone et la finance climat (WACC) a été mise en place par 16 pays de l'Afrique de l'Ouest en 2016. L'objectif de cette alliance est de permettre aux Etats membres de s'engager de manière collaborative dans les domaines des marchés du carbone et du financement climatique. L'Alliance vise également à mettre en lumière les intérêts et les besoins en capacités de l'Afrique de l'Ouest, à renforcer la voix de la région dans le débat et à mieux préparer les pays aux possibilités de coopération découlant de l'Accord de Paris. Tous les pays membre du programme Benkadi font partie du WACC.

- **Centre International pour la Recherche en Agroforesterie**

Le Centre International pour la Recherche en Agroforesterie (ICRAF) est l'un des centres de recherche membres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale. Créé en 1978, il est basé à Nairobi, au Kenya. C'est un centre d'excellence scientifique et de développement qui exploite les avantages des arbres pour les personnes et l'environnement.

En tirant parti du plus grand référentiel au monde de science et d'informations agroforestières, ICRAF développe des pratiques de connaissances, des champs des agriculteurs à la sphère mondiale, pour assurer la sécurité alimentaire et la durabilité environnementale. L'ICRAF est la seule institution qui effectue des recherches agroforestières d'importance mondiale dans et pour tous les tropiques en développement. Les connaissances produites par l'ICRAF permettent aux gouvernements, aux agences de développement et aux agriculteurs d'utiliser le pouvoir des arbres pour rendre l'agriculture et les moyens de subsistance plus durables sur le plan environnemental, social et économique à grande échelle.

Sa vision s'oriente vers un monde équitable où tous les peuples ont des moyens de subsistance viables soutenus par des paysages sains et productifs. Sa principale mission est d'exploiter les multiples avantages que les arbres procurent à l'agriculture, aux moyens de subsistance, à la résilience et à l'avenir de notre planète, des champs des agriculteurs aux échelles continentales.

- **Récapitulatif des principaux espaces et dynamiques de la zone d'intervention de Benkadi**

Le tableau 2 ci-après récapitule les principaux espaces et dynamiques régionaux œuvrant dans le domaine des changements climatiques dans l'espace du programme Benkadi.

Tableau 2: principaux espaces et dynamiques régionaux dans le domaine des changements climatiques dans l'espace du programme Benkadi

Espaces et dynamiques	**Objectif**
Concertation régionale des points focaux changements climatiques pour la préparation des COP	Dégager les priorités des États membres de la CEDEAO dans le cadre des négociations internationales sur le climat.
Cadre de concertation régionale des Autorités Nationales Désignées du Fonds Vert pour le Climat pour des renforcements de capacités pour l'accès à ces fonds	Contribuer à la mobilisation des fonds climats par les pays membres de la CEDEAO.
Groupe consultatif scientifique et technique sur le climat	Echanger sur les résultats de la recherche sur le climat et leur application/utilisation.
Conférences régionales de la jeunesse (RCOY)	Créer un espace pour stimuler l'action climatique des jeunes au niveau régional et création d'une contribution aux conférences internationales.
Groupe africain de négociateurs (AGN)	Promouvoir les intérêts africains communs sur la question du changement climatique.
Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC)	Accorder la plus grande attention politique aux enjeux des changements climatiques sur le continent. En particulier c'est de permettre au continent d´avoir une position commune et parler d'une seule voix sur les questions des changements climatiques sur le continent.
Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE)	Promouvoir l'harmonisation et la coordination des politiques gouvernementales en Afrique et améliorer la participation de l'Afrique au dialogue global sur le dossier environnemental.

Agence de Développement de l'Union Africaine (AUDA_NEPAD)	Stimuler le développement de l'Afrique en comblant les lacunes existantes dans les secteurs prioritaires, qui comprennent entre autres l'environnement et le changement climatique.
Conférence ministérielle africaine sur la météorologie (AMCOMET)	Promouvoir la coopération politique et rationaliser les politiques pan- africaines inspirées par la science à tous les niveaux.
Surveillance de l'environnement pour la sécurité en Afrique pays (MESA)	Soutenir les pays à améliorer la gestion de leurs ressources naturelles.
Communautés Economiques Régionales (CERs)	Promouvoir la coopération régionale entre les pays africains.
Club du Sahel	Améliorer la gouvernance régionale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
Programmes Régionaux d'Appui du CILSS	Assurer une meilleure sécurité alimentaire et gérer mieux les ressources humaines
Programme Régional Maîtrise de l'eau (PRA/EAU) du CILSS	Œuvrer dans la maîtrise de l'eau pour l'amélioration des conditions de vie des Sahéliens.
Commission Climat pour la Région du Sahel	œuvrer collectivement et solidairement pour une Afrique résiliente aux changements climatiques et qui façonne son destin, à travers des approches novatrices.
Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS)	Lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la perte de la biodiversité
Programme de gestion du littoral ouest-africain (WACA)	Appuyer les efforts déployés par les pays pour améliorer la gestion de leurs ressources côtières communes et réduire les risques naturels et anthropiques auxquels sont exposées les communautés côtières.
L'Alliance Ouest Africaine sur le marché carbone et la finance climat (WACC)	Permettre aux Etats membres de s'engager de manière collaborative dans les domaines des marchés du carbone et du financement climatique.
Centre International pour la Recherche en Agroforesterie (ICRAF)	Exploiter les multiples avantages que les arbres procurent à l'agriculture, aux moyens de subsistance, à la résilience et à l'avenir de notre planète, des champs des agriculteurs aux échelles continentales.

Source : site web des différents institutions et ***données pays***

3.2. Institutions, espaces et dynamiques au niveau international

Au niveau international plusieurs institutions, espaces et dynamiques existent.

3.2.1 Institutions au niveau international

Elles sont très diversifiées dans le domaine des changements climatiques. Sans être exhaustif on peut citer:

- ***Agences des Nations Unies***

  - **Programme des Nations Unies pour le Développement**

Créé en 1965 à New York et présent dans 170 pays et territoires, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) est l'un des principaux organismes multilatéraux de développement contribuant à éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités et l'exclusion. Il aide les pays à élaborer des politiques, à développer des compétences en leadership et en matière de partenariat, à renforcer leurs capacités institutionnelles et bâtir une meilleure résilience pour réaliser un développement durable.

  - **Programme des Nations Unies pour l'Environnement**

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) encore appelé ONU environnement a été créé en 1972 lors de la 27ème Assemblée des Nations Unies. Le PNUE est la principale autorité mondiale en matière d'environnement. L'organisation définit le programme environnemental mondial, favorise la mise en œuvre cohérente de la dimension environnementale du développement durable au sein du système des Nations Unies et sert de défenseur de l'environnement mondial. Sa mission est d'offrir un leadership et d'encourager les partenariats dans la prise en charge de l'environnement en étant exemplaire, en informant et en permettant aux nations et aux peuples d'améliorer leur qualité de vie sans compromettre celle des générations futures. Le travail du PNUE sur les changements climatiques a abouti à un certain nombre d'initiatives. On peut citer entre autre: *Initiative de résilience face aux changements climatiques* : anticiper, absorber, reformuler (A2R); *Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique; Coalition pour le climat et l'air pur ; Centre et Réseau des technologies climatiques.*

  - **L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture**

L'organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a été créée en 1945 dans le but d'améliorer l'état nutitionnel, le niveau de vie, la productivité agricole et la condition des masses rurales. De nos jours, elle est l'agence spécialisée des Nations Unies qui mène les efforts internationaux vers l'élimination de la faim. Son objectif est d'atteindre la sécurité alimentaire pour tous et d'assurer un accès régulier et suffisant à une nourriture de bonne qualité

permettant à tous, de mener une vie saine et active. Avec plus de 194 pays membres, la FAO travaille dans plus de 130 pays à travers le monde.

- **Bureau des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophe**

Le Bureau des Nations Unies pour la Réduction des Risques de catastrophe UNDRR (ancienement UNISDR) créé en 1999 à et est la structure focale des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe. L'UNDRR supervise la mise en oeuvre ***du cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe*** 2015-2030, en soutenant les pays dans sa mise en oeuvre, le suivi et le rapportage de ce qui fonctionne pour reduire les risques existants et prévenir la création de nouveaux risques.

Parmi ses principaux domaines d'activités, l'UNDRR garantit que la Réduction des Risques de Catastrophe (RRC) englobe l'adaptation au changement climatique. Elle cherche aussi à accroître les investissements en RRC, promeut la construction de villes, d'écoles et d'hôpitaux résilients aux catastrophes et vise à renforcer le système international de RRC.

- **Autres Institutions**

  - **L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature**

Créée en 1948, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) est une union de membres composée de gouvernements et d'organisations de la société civile. Elle compte avec l'expérience, les ressources et le poids de ses plus de 1 400 organisations membres et les compétences de plus de 18 000 experts. L'UICN fait aujourd'hui autorité au niveau international sur l'état de la nature et des ressources naturelles dans le monde et sur les mesures pour les préserver.

L'UICN aborde la question depuis plusieurs perspectives: de l'évaluation des risques posés par les changements climatiques, aux solutions pratiques, basées sur la nature et centrées sur une meilleure conservation, gestion et restauration des écosystèmes naturels.

Partout dans le monde, l'UICN travaille avec ses membres et partenaires, et à travers ses commissions, programmes régionaux et mondiaux, pour aider à intégrer dans la pratique et dans le politique, les approches basées sur les ecosystèmes pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. Elle travaille également à ce les différentes politiques de concervation de la natures et toute autre action menée dans ce sens, soient plus inclusives et socialement équitables, en tenant compte des préoccupations des personnes les plus vulnérables.

L'UICN est également l'organisme consultatif référent auprès du comité du patrimoine mondial pour l'étude de l'inscription des sites naturels à la liste du patrimoine mondial, ainsi que l'évaluation de l'état de conservation de ces sites.

- **l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable**

Créé en 1988, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) est l'organe de référence de la Francophonie en matière de développement durablea. Sa mission principale est de développer la coopération au service de la transition énergétique et du développement durable. Son objectif stratégique est de contribuer à la mise en oeuvre de l'Agenda 2030 de développement durable et des Accords Multilatéraux sur l'Environnement. Il travail avec l'administration centrale et locale, la Société civile, le secteur privé et professionnel, les Jeunes et femmes, les Universitaires et les Parlementaires.

- **L'Institut International du Développement Durable**

L'Institut International du Développement Durable (IIDD) est un groupe de réflexion indépendant fondé en 1990. Il travaille à créer un monde où les gens et la planète prospèrent. Il oeuvre dans le domaine de la recherche et le politique. Ainsi, il se concentre sur des domaines qu'il juge mûrs pour la transformation, où des changements de politique ont le potentiel de changer la donne. L'IIDD contribue au développement durable en formulant des recommandations sur les politiques concernant le commerce et les investissements internationaux, la politique économique, les changements climatiques et l'énergie, la gestion du capital naturel et social ainsi que le rôle habilitant des technologies de l'information dans ces domaines sus cités.

- **l'institut mondial pour la croissante verte**

L'Institut mondial pour la croissance verte (GGGI) a été créé en février 2020. C'est une organisation internationale intergouvernementale fondée sur un traité, qui se consacre au soutien et à la promotion d'une croissance économique forte, inclusive et durable dans les pays en développement et les économies émergentes. Il vise une transition mondiale vers un modèle de croissance verte. Ce modèle sera différencié au niveau des pays, mais il reposera sur des stratégies visant simultanément à réduire la pauvreté, à favoriser l'inclusion sociale, à assurer la durabilité de l'environnement et à favoriser la croissance économique. GGGI s'associe aux gouvernements, à la société civile et au secteur privé pour développer des solutions innovantes de développement de la croissance verte, le financement et l'investissement de projets, et le partage des connaissances et des enseignements tirés des pays.

- **l' Union Européenne**

L'Union européenne (UE est une union politico-économique créée en novembre 1993 et compte vingt-sept États européens. Elle vise en particulier à promouvoir la paix et le bien-être de ses peuples en leur offrant un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures.

Elle a également pour but de favoriser le développement durable d'une croissance économique équilibrée et de lutter, entre autres, contre l'exclusion sociale et la discrimination. Pour y parvenir, elle établit une union économique et monétaire dont 19 de ses membres partagent une monnaie unique.

Dans le contexte de mise en œuvre de l'Accord de Paris, l'UE a lancé un plan d'action ambitieux sur le financement de la croissance durable. Elle aide également les pays en développement à améliorer leurs conditions de mobilisation de financements sobres en carbone. Il existe plusieurs opportunités et parmi lesquelles on peut:

- **la plateforme internationale sur la finance durable: e**n octobre 2019, l'UE et les autorités compétentes de l'Argentine, du Canada, du Chili, de la Chine, de l'Inde, du Kenya et du Maroc (d'autres pays les ont rejoints depuis) ont lancé la plateforme internationale sur la finance durable. L'objectif de la plateforme est

d'amplifier la mobilisation de capitaux privés en faveur des investissements durables du point de vue de l'environnement;

- **l'Alliance Mondiale pour la lutte contre le Changement Climatique** (AMCC+ ou GCCA+) est la seconde phase d'une initiative lancée par la Commission européenne en 2007. Elle vise à renforcer le dialogue et la coopération dans le domaine de la lutte contre le changement climatique entre l'UE et les pays en développement les plus vulnérables ;
- **les investissements en faveur du climat:** le financement international de la lutte contre les changements climatiques doit servir de levier pour encourager des investissements sobres en carbone et favorisant la résilience aux changements climatiques, en complément des ressources internes des pays en développement.

- **Récapitulatif des principales institutions internationales de la zone d'intervention de Benkadi**

Le tableau 3 ci-après récapitule les principales institutions internationales intervenant dans le domaine des changements Climatiques dans l'espace du programme Benkadi.

Tableau 3:principales institutions internationales intervenant dans la zone d'intervention de Benkadi

Institutions internationales	Objectifs
Programme des National Unies pour le Développement (PNUD)	Aider les pays à élaborer des politiques, à développer des compétences en leadership et en matière de partenariat, à renforcer leurs capacités institutionnelles et bâtir une meilleure résilience pour réaliser un développement durable.
Programme des National Unies pour l'Environnement (PNUE)	Favoriser la mise en œuvre cohérente de la dimension environnementale du développement durable au sein du système des Nations Unies et sert de défenseur de l'environnement mondial.
Organisation des nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)	Atteindre la sécurité alimentaire pour tous et d'assurer un accès régulier et suffisant à une nourriture de bonne qualité permettant à tous, de mener une vie saine et active.
Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)	Aider à intégrer dans la pratique et dans le politique, les approches basées sur les ecosystèmes pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD)	Contribuer à la mise en oeuvre de l'Agenda 2030 de développement durable et des Accords Multilatéraux sur l'Environnement.
Institut International du Développement Durable (IIDD)	Contribuer au développement durable en formulant des recommandations sur les politiques concernant le commerce et les investissements internationaux, la politique économique, les changements climatiques et l'énergie, la gestion du capital naturel et social ainsi que le rôle habilitant des technologies de l'information.
Institut mondial pour la croissante verte (GGGI)	Oeuver pour une transition mondiale avec des modèles de stratégies visant simultanément à réduire la pauvreté, à favoriser l'inclusion sociale, à assurer la durabilité de l'environnement et à favoriser la croissance économique.
Bureau des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophes (UNISDR)	Accroître les investissements en Réduction de Risques et Catastrophes (RRC), promeut la construction de villes, d'écoles et d'hôpitaux résilients aux catastrophes.
Union Europpénne (UE)	Favoriser le développement durable d'une croissance économique équilibrée et de lutter, entre autres, contre l'exclusion sociale et la discrimination.

Source : site web des différents institutions et ***données pays***

3.2.2 Espaces et dynamiques au niveau international

- **Assemblée générale des Nations Unies**

L'Assemblée générale des Nations unies, créée en 1945 est la principale instance d'élaboration des politiques des Nations Unies. Rassemblant tous les États membres, elle offre un espace de discussion multilatéral unique pour débattre de l'ensemble des thèmes couverts par la Charte des Nations Unies. Chacun des 193 États membres des Nations Unies dispose d'un vote égal. Les organes subsidiaires de l'Assemblée générale sont divisés en plusieurs catégories: commissions, comités, conseils, groupes de travail, et groupes d'experts et autres.

- **Conférence des Partie à la CCNUCC**

La conférence des Parties (COP) des pays à la CCNUCC est une instance importante pour les négociations internationales sur le climat mise en place depuis

1995. Elle est l'Organe suprême de la CCNUCC. C'est le rassemblement des Parties à la CCNUCC pour négocier et adopter des décisions, et veiller à leur mise en œuvre et suivi.

Elle a pris une ampleur exponentielle au cours des deux dernières décennies, passant de petites sessions de travail aux plus grandes conférences annuelles (actuellement organisées sous les auspices des Nations unies) et comptent désormais parmi les plus grandes réunions internationales du monde. Elle est également devenue de plus en plus complexe et impliquent un nombre toujours plus grand de fonctionnaires de gouvernements du monde entier, à tous les niveaux, ainsi qu'un nombre considérable de représentants de la société civile et des médias.

- **Conférence de la jeunesse (COY)**

Le mouvement des jeunes pour le climat (YOUNGO est le groupe officiel des enfants et des jeunes de la CCNUCC. Il gère divers formats de Conférence des jeunes (COY) pour autonomiser les jeunes et faire officiellement entendre leur voix dans les processus de la CCNUCC pour façonner les politiques intergouvernementales sur les changements climatiques. Afin de lutter pour l'accessibilité universelle, l'inclusion réelle et la diversité, YOUNGO organise la Global COY (GCOY) qui la plus grande et la plus importante conférence de jeunes liée aux processus climatiques multilatéraux des Nations Unies. C'est le rassemblement officiel des membres de YOUNGO et de tous les jeunes intéressés et cela a lieu quelques jours avant la Conférence annuelle des Parties (COP). GCOY sert d'espace pour le renforcement des capacités et la formation politique, afin de préparer les jeunes à leur participation à la COP.

- **Groupe des Pays les Moins Avancés**

Le groupe des Pays les Moins Avancés (PMA se compose *de* 46 pays en développement parmi les moins avancés (33 en Afrique, 9 en Asie, 3 en Océanie et 1 dans les Caraïbes) qui défendent en commun leurs intérêts. Ils partagent des considérations au sujet de leur vulnérabilité et de leur besoin de soutien pour planifier leur adaptation. La CCNUCC reconnaît leurs besoins particuliers, dus aux capacités les plus faibles pour faire face aux impacts des changements climatiques.

La côte d'ivoire est le seul pays de l'espace de Benkadi qui ne fait pas partie de ce groupe.

- ***Groupe des 77 et de la Chine (G-77/Chine)***

Ce bloc de 134 pays en développement et gros émergents s'appelle «Groupe des 77», parce qu'il rassemblait 77 pays lors de sa création en 1964 pour la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Il est toujours associé à la Chine, qui conserve néanmoins sa singularité (d'où le «+»). Le pays qui le préside pour un an siège aux Nations unies à New York. Aujourd'hui, ce bloc représente près de 80 % de la population mondiale. Avec, comme plus petit dénominateur commun, sa vulnérabilité et sa faible responsabilité dans les changements climatiques. Ce groupe œuvre à promouvoir les intérêts économiques et politiques collectifs de ses membres et créer une capacité de négociation accrue aux Nations unies. Tous les pays de l'espace Benkadi font parties.

- **One Planet Summit**

Le One Planet Summit est une plateform qui a pour ambition de proposer un cadre nouveau, pragmatique et efficace, pour contribuer à amplifier et à renouveler la coopération internationale en faveur de la transition écologique. Ce rassemblement des forces et des volontés dans une plateforme d'engagements collectifs est facteur de nombreuses synergies. Il fait émerger des solutions concrètes et utiles sur le terrain, pour changer la donne en faveur de la nature. Il contribue à intégrer les enjeux climatiques et environnementaux au cœur des modèles de développement à l'échelle de la planète.

Cette méthode inclusive et horizontale permet de conforter la coopération multilatérale plus institutionnelle, notamment dans le cadre des grandes conventions des Nations-Unies sur les changements climatiques, la biodiversité ou la lutte contre la désertification. En expérimentant de nouvelles façons d'agir, en montrant que les acteurs privés et de la société civile sont prêts à s'engager, en mobilisant des financements pour la transition écologique, elle contribue à créer les conditions du succès des négociations inter-gouvernementales. En engageant

des projets ambitieux et transporteurs, elle prolonge également les travaux de ces conventions en alimentant les agendas de l'action.

- **Le Réseau mondial des Organisations de la Société civile pour la réduction des catastrophes**

Le Réseau mondial des Organisations de la Société civile pour la réduction des catastrophes (GNDR) est le plus grand réseau international d'organisations qui se sont engagées à travailler ensemble pour améliorer la vie des personnes touchées par les catastrophes du monde entier.

GNDR représente et convoque ces organisations dans les espaces internationaux pour la mise en œuvre du cadre de Sendai, en veillant à ce que leurs voix soient entendues. Il compte plus de 1 000 organisations membres à part entière, réparties dans 109 pays. Il entretient des relations de longue date et collabore étroitement avec la Stratégie Internationale des Nations Unies pour la Prévention des Catastrophes (ONU / SIPC), ainsi que des accords de partenariat officiels pour collaborer avec l'UE en matière humanitaire et de développement. Le GNDR est également un partenaire organisateur des conférences et plates-formes mondiales et régionales de la Stratégie Internationale des Nations Unies pour la Prévention des Catastrophes (ONU / SIPC) ce qui garantit en outre que les voix de la société civile sont portées au plus haut niveau possible dans le système des Nations Unies. Le programme phare de la GNDR "Vues du Front" (VdF) a mobilisé plus de 500 organisations et touché environ 95 000 parties prenantes dans des communautés de 69 pays, suivant les progrès des efforts internationaux de réduction des risques de catastrophe au niveau local.

- **Récapitulatif des principaux espaces et dynamiques au niveau international**

Le tableau 4 ci-dessous récapitule les principaux espaces et dynamiques internationaux œuvrent dans le domaine des changements climatiques dans l'espace du programme Benkadi.

Tableau 4:principaux espaces et dynamiques internationaux

Espaces et dynamiques	Objectif
Assemblée générale des Nations Unies (UNGA)	Offrir un espace de discussion multilatéral unique pour débattre de l'ensemble des thèmes couverts par la Charte des Nations Unies.
Conférence des Partie (COP) à la CCNUCC	Négocier et adopter des décisions en lien avec les changements climatiques, et veiller à leur mise en oeuvre et suivi.
Conférence de la jeunesse (COY)	Autonomiser les jeunes et faire officiellement entendre leur voix dans les processus de la CCNUCC pour façonner les politiques intergouvernementales sur le changement climatique.
Groupe des Pays les moins avancés (PMA)	Défendre en commun leurs intérêts et partagent des considérations au sujet de leur vulnérabilité et de leur besoin de soutien pour planifier leur adaptation.
Groupe des 77 et de la Chine (G-77+Chine)	Promouvoir les intérêts économiques et politiques collectifs de ses membres et créer une capacité de négociation accrue aux Nations unies.
One Planet Summit	Proposer un cadre nouveau, pragmatique et efficace, pour contribuer à amplifier et à renouveler la coopération internationale en faveur de la transition écologique.
Réseau mondial des Organisations de la Société civile pour la réduction des catastrophes (GNDR)	Travailler ensemble pour améliorer la vie des personnes touchées par les catastrophes du monde entier

Source : site web des différents institutions et ***données pays***

3.3. Niveau d'implication et la qualité d'intervention et de participation des OSC de l'espace du programme Benkadi

3.3.1. Niveau et qualité d'implication des OSC de l'espace du programme Benkadi aux COP

Il est important de souligner que les revendications et alertes des OSC lancées sur la dégradation de l'environnement global ont beaucoup contribué à la naissance des trois accords multilatéraux en matière d'environnement dénommés les « conventions de Rio» : changements climatiques, biodiversité et lutte contre la désertification.

La CCNUCC est un instrument multilatéral composé de gouvernements dits « Parties ». Sont également prise en compte, de nombreuses organisations scientifiques, opérateurs privés, organisations de la société civile, organisations du système des Nations Unies et organisations régionales.

- **Participation des OSC aux COP**

Les organisations de la société civile accréditées sont acceptées comme des observateurs aux COP, selon les textes règlementaires. Il existe un processus d'accréditation qui permet à une OSC disposant d'une personnalité juridique d'obtenir le statut d'observateur aux travaux de la Convention.

Dans l'espace du programme Benkadi, il existe des OSC accréditées pour la COP comme indique le tableau 5.

Tableau 5: OSC accrédités aux COP sur les changements climatiques de l'espace Benkadi

Pays	Organisation de la société civile accréditée	Total
Benin	AFRIQUE ESPERANCE	**04**
	Amis de l'Afrique Francophone (AMAF-BENIN)	
	Amour Développement Environnement (ADE-Benin)	
	Mouvement des Jeunes pour le Réveil et Développement (MJRD)	
Burkina Faso	Association Nodde Nooto (A2N)	**02**
	Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)	
Côte d'Ivoire	Children's International Summer Villages-Côte d'Ivoire (CISV)	**05**
	Network for Environment and Sustainable Development in Africa (NESDA)	
	ONG Change Human's Life (CHL)	
	ONG Page Verte (OPV)	
	Partenariat National de l'Eau de Cote d'Ivoire (PNECI)	
Mali	Débarrasser l'Environnement des Plastiques (DEP-PVC)	**03**
	Œuvre Malienne pour le Développement des Zones Arides (OMADEZA)	
	Sanuva Initiatives (SI)	
TOTAL		**14**

Source:https://unfccc.int/process/parties-non-party-stakeholders/non-party-stakeholders/admitted-ngos/list-of-admitted-ngos

- **Qualité de la participation des OSC aux COP**

Au regard du tableau ci-dessus, il ressort que dans l'espace du programme Benkadi il y a 14 OSC qui sont accrédités pour la COP sur les Changements Climatiques. Au regard du nombre d'OSC œuvrant dans le domaine des changements climatiques de l'espace du programme, on peut dire que la représentativité est très faible.

Par ailleurs, en ramenant ces chiffres à l'échelle mondiale en terne de participation des OSC aux COP cela est également très insignifiant. Les raisons qui expliquent cela sont entre autre la limitation du nombre de personnes autorisées à être accrédités par ces OSC pour la COP. Ce nombre n'excède généralement pas cinq (05) personnes par OSC accréditée. C'est pourquoi, beaucoup d'OSC utilisent d'autres canaux et participent aux COP soit par le canal d'autres OSC partenaires accréditées, soit à travers des organisations internationales ou régionales accréditées soit avec les délégations de pays.

- **Participation des organismes de l'espace du programme Benkadi aux COP**

Plusieurs organismes régionaux intervenant dans l'espace du programme Benkadi sont accrédités et participent aux COP.

Le Tableau 6 ci-dessous en donne une illustration.

Tableau 6: organismes intervenant dans l'espace du programme Benkadi accrédités aux COP

Désignation	**Siège de l'institution**
Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma (ALG)	Burkina Faso
Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)	Burkina Faso
Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS)	Burkina Faso
Organisation Internationale du Cacao (ICCO)	Côte d'Ivoire
West African Science service centre on Climate change and Adapted Land use * (WASCAL)	Ghana
Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD)	Niger
Banque Africaine de Développement (BAD	Tunisie
Centre régional africain de technologie (ARCT)	Sénégal
African Union Commission (AUC)	Ethiopie
Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)	Togo
Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)	Tunisie
Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	Nigeria
Centre International pour la Recherche en Agroforesterie (ICRAF)	Kenya

Source:https://unfccc.int/process/parties-non-party-stakeholders/non-party-stakeholders/admitted-igos/list-of-admitted-igos
site web des différents institutions et ***données pays***

Il existe dans l'espace du programme Benkadi plusieurs organismes accrédités pour la COP. Ces organismes ont leur siège soit dans les pays de l'espace de Benkadi soit en dehors de l'espace de Benkadi. Ces organismes ont un nombre limite en termes d'accréditation et mettent l'accent sur la participation de leur personnel et souvent des OSC partenaires car leur possibilité d'accréditation est limitée.

- **Participation des OSC dans la délégation des pays du programme Benkadi aux COP**

Dans le cadre des négociations internationales sur les changements climatiques, il existe une liaison fonctionnelle entre les Etats parties et les OSC de l'espace Benkadi. En effet, dans les différents pays de l'espace du programme Benkadi, les OSC participent du côté de l'Etat dans les négociations internationales sur le Climat en tant que délégué national.

Le tableau 7 ci-après illustre la participation des OSC du côté des Etats des pays membres de Benkadi les 5 dernières années:

Tableau 7: Prise en compte des OSC du programme Benkadi dans les délégations Pays lors des COP

Années	**Benin**		**Burkina Faso**		**Côte d'ivoire**		**Mali**	
	nombre total de participants	*Participation des OSC (%)*	*nombre total de participants*	*Participation des OSC (%)*	*nombre total de participants*	*Participation des OSC (%)*	*nombre total de participants*	*Participation des OSC (%)*
2015 (COP 21)	137	8,03%	202	16,83	219	20,09	131	10,69
2016 (COP 22)	91	14,29%	163	12,88	365	17,53	178	8,99
2017 (COP 23)	86	19,77%	102	19,61	237	21,52	92	11,96
2018 (COP 24)	58	24,14%	68	23,53	106	22,64	45	15,56
2019 (COP 25)	59	28,81%	56	26,79	149	25,50	46	8,70
Total 5 dernières années	**431**	**16,71%**	**591**	**17,94**	**1076**	**20,54**	**492**	**10,57**

Source : exploitation des listes des participants aux COP (WWW.unfccc.int) *et données pays*

L'analyse de ce tableau montre que durant les 5 dernières années les OSC représentaient en moyenne entre 10, 57% et 20,54% de l'effectif des délégations

nationales aux COP dans les différents pays membres du programme Benkadi. Ce taux pourrait être amélioré grâce à des actions de plaidoyer auprès des Etats pour l'augmentation de leur niveau de participation aux COP.

- **Participation des OSC dans les rencontres des organisations des pays membres du programme Benkadi aux COP**

La CEDEAO en collaboration avec le CILSS et l'UEMOA organise annuellement une concertation régionale des points focaux sur les changements climatiques pour la préparation des COP. En raison du principe de subsidiarité de la CEDEAO, ce sont les OSC et le privé partenaires au niveau régional qui sont impliqués. Leur niveau d'implication peut être davantage amélioré si toutefois des actions de plaidoyer sont menées dans ce sens.

Par contre selon le principe de fonctionnement des groupes de négociations auxquels les pas membres de Benkadi font parties (AGN, Groupe des PMA et le G77+Chine), les OSC ne sont pas admises. A cet effet, il serait intéressent d'établir dans chaque pays de l'espace du programme, un cadre d'échange pays entre gouvernement et OSC. Ces cadres permettront sans doute aux délégués gouvernementaux qui participent aux sessions préparatoires de ces groupes d négociations de porter les préoccupations des OSC dans ces rencontres de définitions des positions à défendre lors des COP.

3.3.2. Prise en Compte des OSC de l'espace du programme Benkadi dans les organisations régionales

Il existe une dimension OSC dans la plupart des organisations régionales de l'espace du programme Benkadi.

- **Dimension société civile de l'UA**

L'UA dispose d'une division de la société civile dont le mandat principal est d'intégrer les contributions de la société civile dans tous les aspects des principes, politiques et programmes de l'UA. Les principaux acteurs de cette division comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants : (i) des groupes sociaux tels que ceux représentant les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées et

les personnes handicapées ou ayant des besoins particuliers ; (ii) des groupes professionnels tels que les associations d'artistes, d'ingénieurs, de praticiens de la santé, de travailleurs sociaux, de médias, d'enseignants, d'associations sportives, de juristes, de spécialistes des sciences sociales, d'universitaires, d'organisations commerciales, de chambres de commerce nationales, de travailleurs, d'employeurs, de l'industrie et de l'agriculture ainsi que d'autres groupes d'intérêt du secteur privé ; (iii) les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations communautaires (OC) et les organisations bénévoles. (iv) les organisations culturelles, y compris les groupes sociaux et professionnels de la diaspora africaine, conformément à la définition approuvée par le Conseil exécutif.

- **Dimension société civile de la CEDEAO**

En reconnaissance du rôle de la société civile dans la mobilisation des ressources humaines essentielles au développement et de la nécessité d'appuyer ses efforts de sensibilisation aux niveaux social, politique et économique, la CEDEAO a noué un partenariat avec des organisations de la société civile de la région.

La collaboration avec ces organisations à cet égard vise à les sensibiliser sur les questions affectant la région, en termes de gouvernance, d'agriculture, de sécurité alimentaire, d'échanges, de commerce et de toute autre activité connexe. Cette collaboration vise également à aider les OSC à renforcer leurs capacités afin de leur permettre d'accéder aux financements disponibles et aux autres instruments de développement.

Le Forum de la Société civile de l'Afrique de l'Ouest (FOSCAO), avec l'appui de la Commission de la CEDEAO, a maintenant exécuté la première phase de son programme de renforcement des plateformes nationales. Par ailleurs, les groupes thématiques du FOSCAO ont commandité des études dans leurs domaines thématiques respectifs visant à élargir la base de connaissances de la société civile et à renforcer sa participation au programme d'intégration de la CEDEAO.

Ledit programme vise également à contribuer à la restructuration des plateformes nationales du FOSCAO en vue d'une véritable contribution au programme d'intégration régionale de la CEDEAO. D'autre part, les groupes thématiques du FOSCAO sur la gouvernance démocratique, la paix, la sécurité, l'agriculture, la

sécurité alimentaire, la santé, les femmes, l'égalité des sexes et la jeunesse, ainsi que l'emploi ont également tenu des consultations et commandité des études théoriques dans leurs domaines respectifs, avec l'appui de la Commission de la CEDEAO. Grâce à ces études, la base de connaissances de la société civile est en train de s'élargir, en vue du renforcement de sa participation au programme d'intégration de la CEDEAO.

- **Dimension société civile de l'UEMOA**

Au sein de l'UEMOA, il existe un Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS). Il a été créé le 17 mars 2009 par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union. Le CTDS est un organe consultatif et a pour objectif de réaliser l'implication effective de tous les acteurs non étatiques dans le processus d'intégration de l'UEMOA. Il est chargé de (i) l'examen et l'appréciation de toute question susceptible d'avoir un impact social dans l'Union; (ii) le renforcement des mécanismes de consultation, de concertation tripartite au sein de l'Union et (iii) l'appui à la consolidation du processus et des structures de dialogue social dans les pays membres.

Le CTDS donne des avis, à son initiative ou à celle des États membres, du Conseil des Ministres, de la Commission, des représentants des employeurs et des représentants des travailleurs, sur les conséquences sociales éventuelles de toute proposition communautaire.

Le CTDS est composé de 72 membres désignés par les huit États membres, selon la structuration suivante: représentants du gouvernement; représentants d'organisations représentatives d'employeurs; représentants d'organisations représentatives de travailleurs; représentants de la société civile.

Par ailleurs il existe le Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) qui œuvre à (i) assurer la participation des collectivités territoriales à la réalisation des objectifs de l'Union; (ii) consolider l'effort d'intégration entrepris par les États membres de l'Union par des actions menées au niveau des collectivités territoriales afin que l'idéal d'intégration soit partagé par les peuples de l'espace UEMOA; (iii) accompagner la Commission de l'UEMOA dans la conception et la mise en œuvre de projets intégrateurs et structurants au bénéfice des collectivités territoriales de l'Union et (iv) contribuer au renforcement de la cohésion sociale, économique et

territoriale à travers des actions partagées entre l'Union, les États membres, et les autorités locales.

- **Dimension société civile de la BOAD**

La promotion des Petites et Moyennes Entreprises - Petites et Moyennes Industries (PME-PMI) est l'un des principaux vecteurs de dynamisation des économies de l'UEMOA. La contribution de la BOAD à la promotion et au financement des PME-PMI se traduit principalement par la promotion d'outils, le financement via le canal des banques et établissements financiers ainsi que les financements directs et le financement d'études.

La BOAD vise également à accélérer le développement économique et social au sein des 8 pays de la sous-région. Elle intègre de longue date, dans sa stratégie et dans ses modes opératoires, les exigences du développement durable. Au cours de la dernière décennie, cette thématique aussi appelée RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) a connu de fortes évolutions au plan international notamment avec la publication de la norme ISO 26 000 en 2010 et des Objectifs du Développement Durable de l'ONU en 2015.

- **Dimension société civile de la BAD**

La BAD a la ferme conviction que la participation de la société civile est fondamentale pour réaliser ses priorités pour le développement inclusif et durable. Ainsi, la Banque a réaffirmé son engagement à impliquer systématiquement la société civile à travers la création du nouveau département Genre, Femmes et Société Civile, avec une Division dédiée à l'engagement de la société civile à savoir la Division Société Civile et Engagement Communautaire (AHGC2). La banque prévoit d'intégrer l'engagement de la société civile tout au long du cycle des projets afin de promouvoir la transparence avec pour objectif principal d'accroître la participation effective et efficace des parties prenantes de la banque.

Il existe au niveau de la BAD le Forum de la société civile. Ce forum offre l'opportunité aux représentants de la société civile, au personnel de la Banque, aux organisations internationales et aux acteurs gouvernementaux de se livrer à des

échanges, discussions et recommandations exclusivement consacrées aux priorités de la Société Civile en Afrique.

3.4 Principales contraintes des OSC dans le cadre de la lutte contre les effets des Changements Climatiques

De l'analyse des informations collectées dans les 4 pays de l'espace du programme il ressort les principales contraintes ci-dessous que les OSC rencontrent dans le cadre des actions de luttes contre les Changements Climatiques (tableau 8)

Tableau 8: Principales contraintes des OSC dans la lutte contre les changements climatiques

Difficultés	***Propositions de solution***
Manque de confiance dans l'obtention de projets climatiques (les OSC sont souvent obligées d'avoir des structures étatiques comme entités fudiciaires pour prétendre à certains financements)	Travailler à autonomiser les OSC
Insuffisances de synergies d'actions entre les OSC	*Regrouper les OSC en consortium*
Difficultés pour la mobilisation de financements climatiques	Renforcer les capacités des OSC dans la mobilisation des finances climatiques
Faiblesse dans le montage de projets répondant aux normes des guichets de financements disponibles	renforcement de capacités dans le montage des projets.
Faible synergie entre les OSC et les structures de gouvernance des changements climatiques	créer un cadre de véritables échanges avec les OSC
Manque de synergie d'action des OSC	Créer un cadre de concertation pour renforcer la synergie et rendre les plaidoyers plus percutants.
Connaissances limitées en matière de changements climatiques	Renforcer les capacités des OSC sur toutes les questions techniques en lien avec les CC.
Capacités limités en plaidoyer	Créer un cadre pour les renforcements de leurs capacités en plaidoyer
Faible implication dans les processus des politiques publiques sur les changements climatiques	Nécessité de les impliquer dans les grandes questions liées aux changements climatiques afin d'influencer les politiques publiques.

Connaissances limitées sur les cadres réglementaires liées aux changements climatiques	Mieux communiquer sur les lois, les règlements relatifs aux changements climatiques et à la préservation de l'environnement
Faible participation des OSC féminines dans la prise de décision	Travailler à impliquer les organisations de femmes aux processus de prise de décision
Absence d'un dispositif de suivi des engagements par les OSC	Mise en place du dispositif de suivi des engagements par les OSC

Source : ***données pays***

3.5. Niveau d'implication et la qualité d'intervention et de participation des collectivités de l'espace du programme Benkadi

Au même titre que les OSC, le privé et organisations inter gouvernementales, les collectivités territoriales ne sont pas des acteurs à part entière des négociations climatiques qui restent des négociations entre États. Mais leur rôle et la perception de leur action ont fortement évolué ces dernières années, notamment depuis la reconnaissance formelle de leur contribution à la lutte contre le changement climatique dans le Préambule de l'Accord de Cancún conclu en 2010 (COP16). Il est aujourd'hui pertinent de valoriser et de renforcer leurs capacités d'influence positive dans les négociations internationales sur les changements climatiques.

- **Participation des collectivités aux COP**

Tout comme les OSC, les collectivités ont la possibilité de se faire accréditer pour la COP en tant que membre observateur.

De cette étude nous n'avons pas identifié dans l'espace du programme Benkadi une collectivité accréditée. Il ressort cependant que les collectivités de l'espace du programme Benkadi participent aux COP via d'autres collectivités partenaires accréditées, ou par le canal d'organisations internationales ou régionales soit dans la délégation pays.

Dans l'espace du programme Benkadi le tableau 9 indique la participation des collectivités aux COP des 5 dernières années pour le compte des délégations pays.

Tableau 9: Participation des collectivités aux COP avec la délégation nationale

Années	Benin		Burkina Faso		Côte d'ivoire		Mali	
	nombre total de participants	***Participation des Collectivités (%)***	***nombre total de participants***	***Participation des Collectivités (%)***	***nombre total de participants***	***Participation des Collectivités (%)***	***nombre total de participants***	***Participation des Collectivités (%)***
2015 (COP 21)	137	5,11	202	1,98	219	6,85	131	1,53
2016 (COP 22)	91	12,09	163	1,23	365	12,33	178	1,69
2017 (COP 23)	86	8,14	102	2,94	237	13,92	92	6,52
2018 (COP 24)	58	20,69	68	1,47	106	6,60	45	2,22
2019 (COP 25)	59	13,56	56	3,57	149	5,37	46	10,87
Total 5 dernières années	**431**	**10,44**	**591**	**2,03**	**1076**	**10,04**	**492**	**3,46**

Source : exploitation des listes des participants aux COP (WWW.unfccc.int) ***et données pays***

De l'analyse du tableau on constate que durant les 5 dernières années les collectivités représentaient en moyenne 2,03% à 10,04% de l'effectif des délégations nationales aux COP dans les différents pays membres du programme Benkadi. Ce taux pourrait être amélioré grâce à des actions de plaidoyer auprès des Etats pour l'augmentation de leur niveau de participation aux COP.

- **Participation des collectivités aux autres instances (organisations internationales, régionales et rencontres des groupes de négociations) des pays membres du programme Benkadi**

La participation des collectivités aux instances des institutions, espace et dynamiques est la même que les OSC. Les mêmes démarches proposées pour améliorer la participation des OSC à ces instances peuvent s'appliquer aux collectivités.

3.6. Principales contraintes des collectivités dans le cadre de la lutte contre les effets des changements climatiques

En analysant les informations collectées dans les 4 pays de l'espace du programme Benkadi, il ressort que les collectivités sont confrontées à plusieurs difficultés dont les principales sont les suivantes (tableau 10).

Tableau 10: Principales contraintes des collectivités dans la lutte contre les changements climatiques

Difficultés	***Propositions de solution***
Insuffisance de financement pour mettre en œuvre les actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques	Renforcement des capacités pour la mobilisation des financements climatiques Accroître les subventions
Insuffisance de ressources humaines qualifiées	Renforcement des capacités techniques des collectivités pour une meilleure implication de ces derniers dans les actions de lutte contre les changements climatiques Transfert de compétence
Faible implication des collectivités	Impliquer réellement les collectivités territoriales dans la mise en œuvre des activités liées aux changements climatiques
Connaissances limités sur les changements climatiques	Renforcement des capacités des collectivités sur les thématiques en lien avec les changements climatiques
Faible maîtrise de la démarche d'intégration des aspects de changements climatiques dans les plans locaux de développement	Renforcer les capacités des collectivités sur la démarche d'intégration des aspects de changements climatiques dans les plans locaux de développement
Faible synergie d'action entre les services techniques de l'Etat et les collectivités	Créer un cadre de dialogue entre les collectivités et les services techniques de l'Etat

Source : ***données pays***

IV. ETAT DES LIEUX DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LES PAYS EN MATIERE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES QUATRE PAYS

4.1. Engagements des pays membres de Benkadi

4.1.1 Ratification des instruments juridiques par les pays membre de Benkadi

Pour faire face aux changements climatiques, la communauté internationale a adopté des instruments juridiques. A ce jour il existe 3 principaux instruments juridiques en matière de lutte contre les changements climatiques qui sont:

- **La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC**) adoptée en 1992. Elle établit un cadre et des principes juridiques de base pour la coopération internationale face aux changements climatiques, dans le but de stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre (GES), afin d'éviter « les interférences anthropiques dangereuses sur le système climatique. Avec 197 Parties (y compris l'UE), la CCNUCC jouit d'une adhésion presque universelle.
- **Le Protocole de Kyoto** adopté en 1997, impose une limite aux grandes économies mondiales sur le rejet total des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Le Protocole compte aujourd'hui 192 Parties. Une première période d'engagements allait de 2008 à 2012. **L'Amendement de Doha**, en 2012, établissait une deuxième période d'engagement entre 2013 et 2020.
- **L'Accord de Paris** conclu en 2015 et sous lequel les Parties se sont engagées à prendre des mesures ambitieuses pour maintenir l'élévation de la température mondiale en dessous de 2 C d'ici à la fin du siècle (voir 1,5°C). Le document d'engagement des pays est connu sous le nom de Contributions Déterminées au niveau National (CDN ou NDC en anglais).

Tous les pays membres de l'espace du programme Benkadi ont ratifiés ces différents instruments juridiques (sauf l'amendement de Doha qui n'est pas ratifié par la côte d'Ivoire) comme l'indique le tableau 11 ci-après.

Tableau 11: Ratification des instruments Juridiques en lien avec les changements climatiques des pays membres de Benkadi

Instruments Juridiques	**Dates de ratification par Pays**			
	Benin	***Burkina Faso***	***Côte d'Ivoire***	***Mali***
Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)	30 juin 1994	02 septembre 1993	29 novembre 1994	28 Décembre 1994
Protocole de Kyoto	25 Février 2002	31 Mar 2005 a	23 avril 2007	28 mars 2002
Amendement de Doha	29 aout 2018	29 Novembre 2016	non	7 Décembre 2015
Accord de Paris	31-oct-16	11 novembre 2016	25 octobre 2016	23 septembre 2016

Source : www.unfccc.int ***et données pays***

4.1.2 Situation du respect des obligations pays membre de Benkadi

- **Payement des contributions (cotisations)**

Il est instauré une contribution annuelle pour les pays ayant ratifiés la CCCNUCC et le protocole de Kyoto. Le montant annuel varie d'un pays à un autre et d'une année à une autre. Le calcul des contributions annulles est fait par le secrétariat de la CCNUCC en tenant compte des responsabilités et niveau de vie de chaque pays. Le Tableau 12 donne une synthèse de l'état des lieux des contributions des pays membres du programme Benkadi.

Tableau 12: situation des payements des contributions (cotisations) des pays membres du programme Benkadi

Années	**Benin**		**Burkina Faso**		**Côte d'ivoire**		**Mali**	
	CCNUCC	***Protocole de Kyoto***	***CCNUCC***	***Protocole de Kyoto***	***CCNUCC***	***Protocole de Kyoto***	***CCNUCC***	***Protocole de Kyoto***
2016	non	non	non	non	non	non	non	non
2017	non	non	non	non	non	non	non	non
2018	non	non	non	non	non	non	non	non
2019	non	non	non	non	non	non	non	non
2020	non	non	non	non	non	non	non	non

Source : ***https://unfccc.int/about-us/budget*** ***et données pays***

Selon les informations contenues dans le tableau aucun pays membre du programme n'est à jour de ses cotisations ces 5 dernières années. Cette situation défavorise les pays en cas de compétition pour la mobilisation des ressources des

fonds climat (en cas d'égalité, la priorité est accordée au pays à jour de ses cotisations). Par ailleurs cette situation n'honore pas les pays et peut impacté sa réputation.

Les principales raisons évoquées sont entre autre :

- l'absence de ligne budgétaire clairement dédiée dans les processus de planification budgétaires ;
- les difficultés dans les transactions ;
- la Volonté politique relativement limitée des pays;
- Le manque de sensibilisation des autorités ;
- l'absence de données chiffrées sur l'intérêt lié au paiement des cotisations ;
- le manque de sanction par la convention des pays non à jours (interdiction de vote, participation en tant que observateur, non éligible aux subventions en lien avec la convention, etc.);
- etc.

4.1.3 Elaboration des documents d'engagement en lien avec les instruments juridiques

Conformément au paragraphe 1(a) de l'article 4, au paragraphe 1(a) de l'article 12 de la CCNUCC, et aux décisions 17/CP.8, 1/CP. 16 et 2/CP. 17, les parties à la CCNUCC doivent préparer et soumettre au Secrétariat de la CCNUCC, les Communications Nationales (CN) et Rapports Biennaux Actualisés (RBA ou BUR en anglais) sur les changements climatiques, comportant des inventaires nationaux des émissions par les sources et des absorptions par les puits de tous les GES non réglementés par le Protocole de Montréal. Selon la règlementation les pays en développement (comme les pays membre de l'espace du programme Benkadi) doivent soumettre une communication nationale chaque 4 ans et un BUR chaque 2 ans.

Avec l'Accord de Paris les pays ont un document d'engagement communément appelé Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Toutes les Parties devraient communiquer de nouvelle CDN (alinéa 4.2) tous les cinq ans (alinéa 4.9) et l'ambition doit être à la hausse. Les tableaux 13 et 14 ci-après illustrent

respectivement le nombre de documents d'engagement soumis au secrétariat de la CCNUCC par les pays membres du programme Benkadi et le respect de la périodicité de soumission.

Tableau 13 : nombre de documents d'engagements soumis à la CCNUCC par les pays du programme Benkadi

Documents d'engagement élaborés	**Nombre de documents d'engagement élaborés**			
	Benin	**Burkina Faso**	**Côte d'ivoire**	**Mali**
Communication nationale	03	02	03	03
CDN	01 (2ème en cours de soumission)	01 (2ème en cours de soumission)	01 (2ème en cours de soumission)	01 (2ème en cours de soumission)
BUR	01	00 (en cours de soumission)	01	00 (en cours de soumission)
Total	**05**	**03**	**05**	**04**

Source : www.unfccc.int ***et données pays***

Tableau 14: Respect de la périodicité de soumission des documents d'engagement

Documents d'engagement élaborés	**Respect de la périodicité**			
	Benin	**Burkina Faso**	**Côte d'ivoire**	**Mali**
Communication nationale	Non	Non	Non	Non
CDN	Non	Non	Non	Non
BUR	Non	Non	Non	Non

Source : www.unfccc.int ***et données pays***

Au regard de ces deux tableaux, il ressort que les pays membres de l'espace du programme Benkadi ont élaborés et soumis au secrétariat de la CCNUCC des documents d'engagements mais ces derniers éprouvent des difficultés pour le respect de la périodicité de soumission de leur documents d'engagements. Les principales contraintes évoquées sont entre autre :

- l'absence d'un dispositif organisationnel formalisé et permanent pour les inventaires de GES ;
- la dépendance de financement extérieur pour le développement des Communications Nationales à travers des projets à durée limitée ;
- la difficile collaboration de certaines structures détentrices de données.

4.2. Gouvernance en matière de changement Climatique dans les pays du programme Benkadi

La gouvernance des changements climatiques se réfère au fonctionnement du pouvoir et de l´autorité des institutions formelles des gouvernements afin de minimiser les impacts des changements climatiques dans les communautés, les écosystèmes, et l´environnement en général. Cela implique le développement d'une législation, des politiques, des cadres institutionnels et de gestion tant au niveau continental, régional que national. C'est en outre, avoir affaire à la gouvernance des questions sectorielles, ultra sectorielles et régionales ; et à l'harmonisation entre les secteurs et les niveaux de gouvernance.

4.2.1 Gouvernance en matière de changements climatiques au Benin

- ***Sur le plan institutionnel***

Au niveau des cadres institutionnels, la Convention est placée sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable au sein de la Direction de l'Environnement et des Changements Climatiques. Sa mise en œuvre associe l'ensemble de Ministères sectoriels et instituts (Ministère du cadre de Vie et du Développement Durable, Ministère de 'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Energie et de l'Eau, Ministère du Transport Public, Direction Générale de l'Environnement et du Climat, Direction Générale des Eaux Forêts et Chasse, Centre National de Gestion des Réserves de Faune, Centre National de Télédétection, Agence Béninoise pour l'Environnement, Centre National de Développement Durable, Fonds National pour l'Environnement et le Climat, Institut National de Recherche Agronomique, Entités spécialisés des Universités, Direction Générale de l'Energie, Direction Générale de l'Eau), les ONGs et les structures déconcentrées et décentralisées de l'Etat.

Il existe par ailleurs, un Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC) ayant pour attributions le suivi et le contrôle du processus de mise en œuvre de la Convention ; une Autorité Nationale désignée du Mécanisme pour un Développement Propre (ANDMDP) au titre du Protocole de Kyoto et une

Commission de Modélisation Economique des Impacts et de l'Intégration des Changements Climatiques dans le Budget Général de l'État (CMEICB). Sur le plan de la finance climatique, le Bénin a créé le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) accrédité pour le Fonds Vert pour le Climat à travers le projet de Préparation du Bénin à l'accès au Fonds Vert pour le Climat.

- ***Sur le plan législatif et règlementaire***

Le Bénin a élaboré des textes législatifs et règlementaires en faveur de la mise en œuvre de la CCNUCC, parmi lesquelles on peut retenir :

- la loi-cadre sur l'environnement ;
- la loi sur le littoral ;
- la loi sur le régime des forêts ;
- la loi sur le régime de la faune ;
- la loi sur la décentralisation ;
- l'accord tripartite de gestion de Réserves de Biosphère transfrontalière du W ;
- le Projet d'Accord de gestion du complexe W, Arly Pendjari (WAP) ;
- l'Accord de lutte anti-braconnage entre le bénin, le Burkina Faso et le Niger ;
- la loi sur les changements climatiques ;
- le décret portant création, attribution et fonctionnement du Comité National ;
- le projet de décret portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la Commission Béninoise sur le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques ;
- le décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission de Modélisation Economique des Impacts des changements climatiques dans le Budget de l'Etat ;
- le décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Plateforme Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes et d'Adaptation aux changements climatiques ;
- l'arrêté portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale Désigné du Mécanisme pour un Développement Propre ;
- l'arrêté de nomination des Points Focaux des Conventions et Accords ;

- l'arrêté interministériel portant création, attribution, organisation et fonctionnement du Groupe de Travail sur la Migration et le Développement ;
- l'arrêté interministériel mettant en place les organes de mise en œuvre du LoCAL (Local Climate Adaptive Living facility)- facilité pour le financement local de l'adaptation aux changements climatiques.

- ***Outils développés***

Il s'agit des outils de politiques, stratégies, programmes, projets, etc. Le Benin dans le souci de favoriser la mise en œuvre de la CCNUCC a élaboré ces outils qui sont entre autre :

- la Stratégie Nationale de Mise en Œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (SNMO) ;
- la Stratégie Nationale de conservation et de gestion des Réserves de Faune ;
- la Stratégie Nationale et Plan National sur la Biodiversité,
- la Stratégie Nationale de pêche dans les cours d'eau des aires protégées,
- le Schéma Directeur d'Aménagement du complexe WAPO,
- le Programme d'Action National aux fins de l'Adaptation aux changements climatiques (PANA) ;
- la Stratégie de Développement à faible intensité de carbone et résilient aux changements climatiques ;
- projet de politique nationale sur les changements climatiques ;
- le projet d'appui scientifique aux processus des Plans Nationaux d'Adaptation
- le projet de préparation du Bénin aux Fonds Vert pour le Climat ;
- le projet régional de promotion de l'agriculture climato-intelligente (Bénin, Burkina Faso, Togo, Ghana, Niger) ;
- le projet régional d'intégration de la gestion des inondations et de la sécheresse et de l'alerte rapide pour l'adaptation aux changements climatiques dans le bassin de la Volta (Bénin, Burkina Faso, Togo, Côte d'Ivoire, Mali, Ghana) ;
- le site internet sur les changements climatiques.

4.2.2 Gouvernance en matière de changement climatique au Burkina Faso

- ***Sur le plan institutionnel***

Au Burkina Faso, plusieurs institutions interviennent dans la mise en œuvre de la CCNUCC et les instruments qui lui sont liés, parmi lesquelles on peut citer :

- **le Ministère de l'Environnement**, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC) avec le Secrétariat Permanent du Conseil National du Développement Durable SP/CNDD (ex-CONAGESE, ex-CONEDD), structure focale en matière de Changement Climatique du Burkina Faso et rattachée au cabinet du Ministre et crée en 1995 et la Direction Générale de l'Economie Verte et du Changement Climatique ; Au MEEVCC il y a également une Direction Générale de l'Economie Verte et du Changement Climatique qui abrite la Direction de la promotion des action en matière de résilience climatique et la Direction de la promotion de l'entreprenariat et des investissements verts.
- **le Ministère en charge des Transports** avec la Direction Générale de la Météorologie chargée de la collecte et capitalisation des principales données climatiques (précipitations, températures, etc.) ;
- **le Ministère en charge de la femme** avec le Conseil National du Secours d'Urgence (SP/CONASUR) chargé de la prévention et gestion des risques des catastrophes naturels ;
- **la Commission Environnement** et développement Durable de l'Assemblée Nationale ;
- **la primature** ave l'Autorité national Désignée du Fonds Vert pour le Climat (AND/FVC) ;
- **le Ministère des Finances** avec la DGECOOP (le Point Focal Fonds d'Adaptation) ;
- **les institutions** de recherche et universités ;
- **les organisations** de la société civiles Société civile.

- ***Sur le plan législatif et règlementaire***

Un certain nombre de textes législatifs et règlementaires existent pour favoriser la mise en œuvre de la convention au Burkina Faso parmi lesquels on peut citer :

- la Loi n°95-002 du 28 mars 1995, autorisant la ratification par le Président de la République de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ;

- la Loi n°0272002/ AN du 09 octobre 2002 portant autorisation d'adhésion du Burkina Faso au protocole de Kyoto relatif aux changements Climatiques ;
- le Décret n°2015-850/PRES-TRANS/PM/MAECR/MERH du 14 juillet 2015 portant ratification de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto sur les changements climatiques ;
- la Loi n°022-2016/AN portant autorisation de ratification de l'accord de Paris sur les changements climatiques adopté à Paris ;
- le Code de l'environnement (Loi n°006 2013/AN du 02/04/2013) ;
- la Loi n°055-2012/AN du 18 décembre 2012 portant autorisation de ratification de l'Accord de coopération portant création du Centre ouest-africain de recherches et de services scientifiques sur le changement climatique et l'utilisation adaptée des terres (WASCAL) conclu le 10 février 2012 à Lomé, au Togo ;
- le Décret N° 2016¬383/PRES/ PM/MEEVCC du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement ;
- l'Arrêté portant création du Comité Interministériel de suivi de la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations sur le changement climatique (CIMAC), crée en 1995 ;

- ***Outils développées***

Il s'agit de :

- *Outils consacrés intégralement aux changements climatiques :*
  - ❖ la Stratégie nationale de mise en œuvre de la CCNUCC (2000) ;
  - ❖ le PANA (Programme d'Action National d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques (2007) ;
  - ❖ les Plans Nationaux d'Adaptation sectoriels santé, habitat, élevage, énergie, agriculture, environnement (2013) ;
  - ❖ - le Plan National d'Adaptation (PNA) global aux CC (2015) ;
  - ❖ - le Cadre des Mesures d'Atténuation approprié au niveau National (NAMA), (2016).
- *Outils connexes intégrant la question des changements climatiques*
  - ❖ la Stratégie nationale de mise en œuvre concertée des conventions de la Génération de Rio (2001) ;
  - ❖ le Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification (1999) ;

- ❖ la PNZH (Politique Nationale sur les Zones Humides) assortie de son Plan d'Action (2013) ;
- ❖ la Politique Nationale du Développement Durable (2014) ;
- ❖ le Cadre Stratégique d'Investissement sur la Gestion Durable des Terres (2014) ;
- ❖ la Stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité (SPANB) ;
- ❖ Etc.

- *Dans d'autres domaines :*
  - ❖ le Plan National de Développement Economique et Social II (PNDES II), 2021-2025 ;
  - ❖ les Plans locaux de Développement (PCD, PRD) ;
- *Les projets exécutés*
  - ❖ Projets initiés par des structures publiques et collectivités (quelques exemples) :
  - ❖ Projet d'adaptation aux changements climatiques en vue de l'amélioration de la sécurité humaine (Projet PANA-DANIDA/PNUD) ;
  - ❖ Renforcement des capacités pour une meilleure prise en compte des préoccupations liées à l'adaptation aux changements climatiques lors de la préparation et de la mise en œuvre, des plans, programmes et projets de développement (Projet PANA-Japon) ;
  - ❖ Renforcement des capacités pour l'adaptation et la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques dans les secteurs agro-sylvo-pastoraux (Projet PANA-BKF/FEM/PNUD) ;
  - ❖ Renforcement de l'information climatique et des systèmes d'alerte précoce en Afrique pour le développement de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso (2014-2017) ;
  - ❖ Projet de gestion des risques de catastrophes et adaptation aux changements climatiques ;
  - ❖ Projet de renforcement des capacités nationales en gestion des catastrophes et relèvement de crises ;
  - ❖ Projet Consolidation de la Gouvernance environnementale locale (COGEL) ;
  - ❖ Projet Appui à l'Economie Rurale dans le Contexte de Changements Climatiques ;

- Le Projet Réduction de la Vulnérabilité des petits barrages (PRVPB/ASDI) aux Changements Climatiques ;
- Adaptation aux changements climatiques en vue de l'amélioration de la sécurité alimentaire au Burkina Faso ;
- Adapter les moyens de subsistance dépendant des ressources naturelles aux risques induits par le climat dans les paysages du corridor forestier de la Boucle du Mouhoun et des zones humides du bassin de la mare d'Oursi au Burkina Faso (EBA) ;
- Promotion du Jatropha Curcas comme source de biocarburant durable au Burkina Faso ;
- Projet changement climatique et vulnérabilités urbaines en Afrique (CLUVA) Etude cas de Ouagadougou ;
- Projet Initiative Villes et changement climatiques –Programme de Bobo Dioulasso.
- Projet d'appui au renforcement des capacités des acteurs locaux de développement à accompagner l'adaptation des communautés aux changements climatiques ;
- Accroissement de la capacité adaptative des communautés locales aux changements climatiques ;
- Projet Ferme-école Agro écologique d'apprentissage et de capitalisation des initiatives locales d'adaptation aux effets des Changements Climatiques dans la commune rurale de Saaba, au Burkina Faso ;
- Intégration de l'adaptation au changement climatique dans les stratégies de réduction de la pauvreté en Afrique de l'ouest (PREMI) ;
- Projet d'appui scientifique aux processus de plans nationaux d'adaptation (PAS-PNA) ;
- le projet « Renforcement des capacités sur le système de transparence du Burkina Faso en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques »
- le Projet de renforcement de la résilience climatique au Burkina Faso (Projet HYDROMET)
- Etc.

4.2.3 Gouvernance en matière de changement climatique en Côte d'Ivoire

- ***Sur le plan institutionnel***

En côte d'ivoire, le leadership institutionnel en matière de changements climatiques en Côte d'ivoire est assuré par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable crée par le décret n° 2012-1119 du 22 novembre 2012 instituant le 15ième gouvernement de la deuxième république de Côte d'ivoire. Plusieurs autres ministères, des structures techniques publiques, des organisations non-gouvernementales locales et internationales, les partenaires au développement ainsi que des acteurs du secteur privé interviennent également plus ou moins directement dans le domaine des changements climatiques

- ***Sur le plan législatif et règlementaire***

En Côte d'Ivoire, les principaux textes en lien avec les changements climatiques sont :

- la loi n 2019-675 du juillet 2019 portant code forestier;
- la loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement ;
- la loi n°98-755 du 23 décembre 1998 portant Code de l'Eau ;
- la loi n° 95-553 du 17 juillet 1995 portant code minier;
- le décret n°2012-1049 du 24 octobre 2012 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale pour la Réduction des Emissions de Gaz à Effet de Serre dues à la déforestation et de la dégradation des forêts ;
- la loi n° 2005- 521du 27 octobre 2005 autorisant le Président de la République à faire adhérer l'Etat de Côte d'Ivoire au Protocole de Kyoto relative à la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;
- le décret n°60-365 du 02/11/1960, portant création du Comité National de la Protection de la Nature ;
- la loi n° 70-489 du 3 août 1970, portant code pétrolier (modifiée le 31 mai 1996) ;
- le décret n°93-31 du 24/01/1973, portant création de la Commission Nationale de l'Environnement ;
- le décret n°83-743 du 28 juillet 1983 instituant en Côte d'Ivoire une journée de l'arbre ;

- le décret n°86-378 du 04 juin 1986, portant création d'un Secrétariat Permanent du Comité National de Défense de la Forêt et de Lutte contre les Feux de Brousse (CNDFB) ;
- le décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement ;
- le décret n° 97-393 du 09 juillet 1997 portant création et organisation d'un établissement public à caractère- administratif dénommé Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) ;
- le décret n° 98-19 du 14 janvier 1998 portant création et organisation du Fonds National De l'Environnement en abrégé « FNDE »;
- Le décret n° 98-43 du 28 janvier 1998 relatif aux installations classées pour la protection de l'Environnement ;
- le décret n° 2001-702 du 23 novembre 2001 portant création, attribution et organisation du Point Focal Opérationnel du fonds pour l'environnement mondial (PFO/FEM) ;
- le décret n°2004-649 du 16 décembre 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale du Développement Durable.

- ***Outils développés***

On dénombre un catalogue de projets issus des INDC ou CPDN, PND 2016-2020, Stratégie Nationale de lutte contre les Changements Climatiques 2015-2020, PNIA II, PNA, Stratégie Nationale de Gestion du Littorale Côtier 2015-2020, le projet Activités Habilitantes pour la préparation des Communications Nationales sur les Gaz à Effet de Serre, le Mécanisme REDD+, le CBIT, le readiness FVC, etc

4.2.4 Gouvernance en matière de changements climatiques au Mali

- ***Sur le plan institutionnel***

Au plan institutionnel, le Mali dans la cadre de la mise en œuvre de la CCNUCC a créé un Comité National Changements Climatiques (Décret du Premier Ministre N°107/PM-RM du 11 mars 2011) et la création récemment d'un Etablissement Public National à caractère Administratif, dénommé Agence de l'Environnement et du

Développement Durable, en abrégé AEDD (la Loi N0 10-027 du 12 juillet 2010) qui est une structure de coordination et de suivi des actions menées dans le cadre des changements climatiques, qui est également l'Autorité Nationale Désignée pour le MDP. On note aussi la création d'un Conseil National de l'Environnement (CNE) en juillet 2010 et la création du Comité National Changements Climatiques (au sein du CNE) en mars 2011.

- ***Sur le plan législatif et règlementaire***

Pour la mise en œuvre de la Convention de nombreux plans, stratégies, politiques ont été élaborés qui y participent de façon directe ou indirecte, il s'agit :

- du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCRP) le programme de développement économique et social (PDES),
- la loi d'orientation agricole (LOA) ;
- la politique de décentralisation ;
- la Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE);
- la Politique Énergétique Nationale (PEN) ;
- la Politique Nationale de l'Eau ;
- la Politique industrielle ;
- la politique des transports ;
- le Schéma directeur du secteur du développement rural ;
- la Politique Nationale de Développement de l'Elevage ;
- la Politique de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (PNDPA) ;
- la Politique Nationale Genre ;
- la Politique Foncière Agricole ;
- la Loi Foncière Agricole ;
- la Politique de Développement Agricole (PDA) ;
- la Politique Nationale de Développement de l'Elevage ;
- la Politique Nationale Environnement ;
- la Politique Nationale d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANACC).

- ***Outils développées***

- En termes d'outils développés, ils sont multiples et diversifiés. On peut citer entre autre

- le Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA) ;
- le PANA (Programme d'Action National d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques ;
- le CREDD (Cadre de Relance Economique et de Développement Durable) ;
- le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) ;
- le Cadre stratégique d'investissement pour la gestion durable des terres ;
- le Programme pilote de développement d'une agriculture intelligente et résiliente aux changements climatiques ;
- le Programme national d'aménagement pastoral résilient aux Changements Climatiques ;
- le Programme de captage et stockage des eaux de pluie ;
- Projet Renforcement de la résilience des groupements des femmes et de jeunes vulnérables face aux effets néfastes des changements climatiques dans les cercles de Djenné et de Tominian ;
- Etc.

4.3. *Principaux acteurs impliqués dans l'élaboration des documents en lien avec les changements climatiques*

Les acteurs clés impliqués dans l'élaboration de ces documents sont indiqués dans le tableau 15 :

Tableau 15: principaux acteurs impliqués dans l'élaboration des documents

Acteurs clés	**Rôles**
Ministère de l'environnement (structure focale en matière de changements climatiques)	Leadership institutionnel en matière de lutte contre le changement climatique. Conduire le processus d'élaboration
Ministères sectoriels : Agriculture, élevage, transport, santé, infrastructure, habitat, santé, pêche, énergie	Participent à toutes les étapes d'élaboration Accompagnent le processus et donnent leur avis et suggestions et fournissent des informations pertinentes en lien avec leur domaine de compétence
Institutions de recherches	Participation à l'élaboration des documents
Collectivités territoriales	Participation à l'élaboration et la mise en œuvre des documents
ONG/OSC	Participation à la mise en œuvre des activités en lien avec le CC

Privé	Participation à la mise en œuvre des activités en lien avec le CC
PTF	Mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des documents

Source : ***données pays***

4.4. Principales difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de ces documents

Il ressort que la plupart des documents élaborés rencontrent des difficultés dans leur mise en œuvre. Les principales évoquées sont ci-après (Tableau 16) :

Tableau 16: difficultés rencontrés dans la mise en œuvre des documents d'engagement

Difficultés	***Propositions de solution***
Faible coordination et synergies des actions entre les acteurs	Un texte de loi encadrant et conférant les responsabilités claires aux ministères techniques
Faible financement structurants des actions	Outiller les experts nationaux pour la mobilisation des financements innovants
Faible transparence en matière de financement des actions climatiques (tous les financements acquis au plan national ne sont pas maîtrisés surtout ceux des acteurs privés et de la société civile)	Un mécanisme national de suivi des flux financiers publics et privés dans le domaine climatique
Faible capitalisation des actions menées par les acteurs	Légiférer sur une structure nationale de capitalisation des bonnes actions climatiques avec des conditions obligeante de transmission
Faible appropriation des documents par les acteurs	Renforcer la communication et la diffusion
Absence de dispositif de suivi-évaluation opérationnel	Mettre en place un dispositif opérationnel de suivi-évaluation

Source : ***données pays***

4.5 Appréciation de l'implication des OSC, Collectivités, couches défavorables et prise en compte du genre

Le tableau 17 suivant indique le niveau d'implication des acteurs de la société civile, les collectivités, les couches vulnérables ainsi que la prise en compte du genre.

Tableau 17: Niveau d'implication des OSC, collectivités, couches défavorables et genre

Niveau d'implication des acteurs	**Appréciation global des personnes enquêtées par pays**			
	Benin	***Burkina Faso***	***Côte d'Ivoire***	***Mali***
Collectivités	Faible	Faible	Faible	Faible
OSC	Faible	Faible	Faible	Faible
Couches défavorables (jeunes, femmes, personnes vivant avec un handicap)	Très Faible	Très Faible	Très Faible	Très Faible
genre	moyen	moyen	moyen	moyen

Source : ***données pays***

Il ressort de l'analyse du tableau qu'il y a une faible implication de la plupart des acteurs de la société civile, les collectivités et les couches vulnérables. L'implication du genre a été jugé moyenne et cela peut se justifier par de nombreux efforts déployés par les Etats sur cette question.

V. ANALYSE DES RELATIONS DE POUVOIR ENTRE LES ACTEURS DE LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE DANS L'ESPACE SOUS REGIONAL

Le type de changement recherché par le programme Benkadi, faut-il le rappeler est clairement indiqué dans son objectif stratégique à savoir: «les communautés affectées par l'érosion côtière, la déforestation, la dégradation des écosystèmes et la pollution par l'orpaillage en particulier les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap, au Benin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali, réalisent leur droit au développement et sont résilientes aux effets du changement climatique». Pour y parvenir, des changements concrets sont nécessaires au niveau des gouvernements et du secteur privé en termes de respect de leurs engagements et surtout de mise en œuvre de politiques et programmes qui ont pour finalité la lutte contre les changements climatiques.

Pour la présente étude, l'analyse de pouvoir portera sur les acteurs et les espaces et dynamiques en lien avec les changements climatiques. Cette analyse qui vise à déterminer le niveau de participation de tous les groupes d'acteurs (acteurs Etatiques, OSC, ONG y compris les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap) à ces espaces et dynamiques existants sera abordée à travers 5 thématiques :

- la détermination des limites du système qui vise à préparer le terrain pour l'analyse ;
- les acteurs et réseaux qui porteront sur l'identification des acteurs clés, leurs motivations et leur capacité à favoriser ou à entraver le changement de politique souhaité ;
- les structures et normes qui seront abordé à travers l'analyse des structures sous-jacentes, les tendances et les dépendances qui façonnent les relations de pouvoir ;
- les politiques de pouvoir et contestations qui permettront de Comprendre comment les acteurs détenteurs du pouvoir légitiment leur pouvoir et comment ceux qui sont ne sont pas suffisamment pris en compte manifestent leurs besoins et intérêts ;
- les leviers à identifier à travers lesquels la transition peut avoir lieu.

5.1 Limites du système

Le programme Benkadi est mis en œuvre au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali. Ces quatre pays sont gravement affectés par les changements climatiques. En effet, les ressources naturelles, qui assurent le bien-être humain des populations de ces 4 pays sont en fortes dégradation sous l'effet entre autre des changements climatiques. Dans l'espace de la zone d'étude, il existe des politiques, qui visent à accroitre la résilience des communautés. Cependant, l'approche participative dans la formulation de ces politiques demeure le plus souvent une préoccupation. C'est pourquoi la participation de certains groupes aux processus politiques est plutôt limitée. Malgré l'existence de règlements qui permettent à la société civile de prendre part au cycle politique, les voix des citoyens ne sont toujours pas entendues et leur participation aux différentes étapes du cycle politique (formulation, mise en œuvre et suivi) reste faible.

C'est pourquoi Benkadi, dans son approche vise à influencer les processus de formulation des politiques (y compris la qualité de leur mise en œuvre) en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques et la gestion des ressources naturelles. Il convient également de préciser que cette situation est au cœur de ce que Benkadi veut améliorer dans son programme : réorganiser les processus politiques afin qu'ils soient plus inclusifs pour certains groupes de la société et en

particulier améliorer la mise en œuvre des cadres politiques pertinents afin qu'ils répondent mieux aux besoins de ces groupes.

Parmi les résultats attendus de cette étude régional figure la nécessité de faire des recommandations et des suggestions dans le but de permettre à la société civile notamment au programme Benkadi d'entreprendre des actions de plaidoyer/interpellation en vue de l'amélioration de la gouvernance climatique à travers les réformes institutionnelles et juridiques sur les changements climatiques en Afrique de l'Ouest.

5.2 Thème 2 : Acteur et réseau

Cette partie de l'analyse du pouvoir va se concentrer sur les acteurs et les réseaux qui sont liés à l'objectif politique de Benkadi. Au sens de la présente étude, nous avons regroupé les acteurs en 2 grands groupes: les acteurs formels et les acteurs informels.

- **Acteurs formels**

Ce groupe est constitué d'acteurs venant:

- des Etats ;
- des organisations régionales et internationales ;
- des organisations de la société civile et du privé ;
- Les partenaires techniques et financiers.

Dans l'espace du programme Benkadi il y a 4 Etats. En ce qui concerne les institutions, espaces et dynamiques régionales / internationales sur les changements climatiques dans l'espace du programme, l'étude en a identifiées une multitude. Cependant elle a mis en exergue 9 Principales Institutions internationales (y compris les agences des nations Unies et autres institutions); 13 principales Institutions régionales, 07 Principaux Espaces et dynamiques internationaux et 19 Principaux espaces et dynamique régionaux.

Quant aux acteurs du privé et de la société civile elles très nombreuses dans la zone d'intervention du programme Benkadi et plusieurs d'entre elles sont affiliés au PASCiB (Benin) au SPONG (Burkina Faso), au CSCI (Côte d'Ivoire), au SECO ONG (Mali). Il existe également des OSC et des ONG intervenants dans le domaine de l'environnement et non affilié à ces 4 grandes plateformes de ces 4 pays.

Par ailleurs il convient de noter qu'il existe une multitude de partenaires bilatéraux intervenant dans le domaine des changements climatiques dans l'espace d'intervention de Benkadi. On peut citer entre autre l'Allemagne (à travers le Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire (BMU) et la Coopération allemande (GIZ),la France avec l' Agence française de développement –AFD_), le Luxembourg avec l'Agence Luxembourgeoise pour la Coopération au Développement (LUX DEV) le Japon avec l'aide de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), les USA avec entre autre l'USAID, le Canada, le Royaume Uni, les pays nordiques (le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède ainsi que leurs États associés: Finlande, Groenland et îles Féroé), etc.

A côté de ces acteurs, il y a les médias qui jouent un rôle très important dans la communication, l'information et la sensibilisation de la population sur les problèmes environnementaux.

A ces acteurs formels s'ajoutent les leaders coutumiers et religieux.

- ***Acteurs informels***

Les acteurs informels considérés ici sont les populations locales fortement impactées par les changements climatiques. Ils sont les principaux bénéficiaires des interventions de l'Etats et de ses partenaires pour réduire les problèmes environnementaux. Ils constituent les couches les plus défavorisés et peine à s'organiser pour faire face aux différents problèmes environnementaux rencontrés.

Tableau 18: Liste des acteurs pertinents et influents

Acteurs	**Intérêt**	**Position (bénéficiaire, allié, adversaire, à influencer)**	**Niveau[1] politique (International, régional, sous régional, national local)**	**Influence et ressources disponibles et utilisées (matériel et immatérielles)**
Etats membre du programme (Benin,	Porte d'entrée des organisations internationales,	À influencer	National	Influence ressources matérielles et immatérielles

[1] Régional s'entend ici la région Afrique (continent africain) ; sous régional renvoie à l'Afrique de l'Ouest (couvrant l'espace du programme Benkadi), National correspond au niveau Pays

Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali)	régionales et sous régionales			
Union Africaine	Existence d'une dimension société civile	À influencer	Régional	Influence ressources matérielles et immatérielles
CEDEAO	Existence d'une dimension société civile	À influencer	Sous régional	Influence, ressources matérielles
UEMOA	Existence d'une dimension société civile	À influencer	Sous régional	Influence, ressources matérielles et immatérielles
BAD	Existence d'une dimension société civile	À influencer	Sous régional	Influence, ressources matérielles et immatérielles
BOAD	Existence d'une dimension société civile	À influencer	Sous régional	Influence, ressources matérielles et immatérielles
CILSS	Il a mandant d'accompagner la mise en œuvre des stratégies, politiques et programmes de l'espace du programme Benkadi	À influencer	Sous régional	Influence, ressources immatérielles
WASCAL	Collabore avec les Etats membres du programme Benkadi	Allié	Sous régional	Influence, ressources immatérielles
ARAA	Travaille pour la mise en œuvre de la politique agricole de la CEDEAO	Allié	Sous régional	Influence, ressources immatérielles
OSS	Œuvre dans la gestion des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique autour des programmes «Terre», «Eau», «Climat» et «Biodiversité» pour favoriser une	Allié	Régional	Influence, ressources immatérielles

	gestion durable des ressources naturelles en Afrique.			
ALG	Promotion du développement harmonieux et intégré de la Région du Liptako-Gourma par la mise en valeur dans un cadre régional de ses ressources minières, énergétiques, hydrauliques, agropastorales et piscicoles.	Allié	Sous régional	Influence, ressources immatérielles
ABV	Contribue à la réduction de la pauvreté, au développement durable des Etats membres du bassin et à une meilleure intégration socio-économique de la sous-région	Alliés	National	Influence, ressources immatérielles
ABN	Promotion de la coopération entre les pays membres de l'ABN	Alliés,	Sous régional	Influence, ressources immatérielles
CMAE	Promotion de l'harmonisation et la coordination des politiques gouvernementales en Afrique et améliorer la participation de l'Afrique au dialogue global sur le dossier environnemental.	Alliés,	Sous régional	Influence, ressources immatérielles
IGMVSS		Allié	National	Influence, ressources immatérielles
WACA	Existence d'une plate-forme WACA en tant que mécanisme	Allié	Sous régional	Influence, ressources immatérielles

	permettant d'élargir les connaissances, le dialogue et le financement			
WACC	Elle œuvre dans l'information des pays membres sur les questions en cours de négociation, de les relier à leurs situations nationales et de coordonner une solide coalition de plaidoyer	Alliés,	Sous régional	Influence, ressources immatérielles
PNUD	Encourage la protection des droits de l'homme et favorisons la participation active des femmes	Alliés,	International	Influence, ressources immatérielles
PNUE	aide au respect des obligations en matière environnementale au niveau national, régional et international	Alliés,	International	Influence, ressources immatérielles
FAO	Existence d'une base de données législative complète pour donner aux utilisateurs un accès rapide aux lois, aux réglementations et aux politiques nationales en matière d'alimentation, d'agriculture et de gestion des ressources naturelles.	Alliés,	International	Influence, ressources immatérielles
UICN	Œuvre à garantir que toute utilisation des ressources naturelles est équitable et	Allié	International	Influence, ressources matérielles et immatérielles

	écologiquement durable.			
GGGI	Travaille pour la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et l'inclusion sociale	Allié	International	Influence, ressources immatérielles
UE	lutte contre l'exclusion sociale et la discrimination;	Allié	International	Influence, ressources immatérielles
AGN	Groupe de négociation sur les changements climatiques qui défendent les intérêts du continent	A influencer via les pays membre	International	Influence, ressources immatérielles
Groupe PMA	Groupe de négociation sur les changements climatiques qui défendent les intérêts des pays les plus pauvres de la planète	A influencer via les pays membre	International	Influence, ressources immatérielles
G-77+Chine	Groupe de négociation sur les changements climatiques qui défendent les intérêts du continent	A influencer via les pays membre	International	Influence, ressources immatérielles
GNDR	Réseau international d'organisations qui s'engagent à collaborer pour améliorer la vie des populations affectées par les catastrophes dans le monde entier.	Allié	International	Influence, ressources immatérielles
Collectivités	Autorités décentralisées	A influencer	Local	Influence, ressources immatérielles
Groupes cibles	Composante vulnérable et le plus souvent exclu	Bénéficiaires	National	Influence, ressources immatérielles

Leaders coutumiers	Forte influence dans la société traditionnelle : Autorité morale	Alliés,	National	Influence, ressources matérielles et immatérielles
Leaders religieux	Forte influence dans la société traditionnelle : Autorité morale	Alliés,	National	Influence, ressources matérielles et immatérielles

- **Analyse des relations de pouvoir**

Il convient de noter que les différents acteurs formels identifiés ont un dénominateur commun à savoir la préservation de l'environnement de façon globale. Ils ont également fait de la lutte contre les changements climatiques leur cheval de batail. C'est pourquoi ces acteurs ont le plus souvent créée des cadres de concertations multi acteurs pour fédérer leurs actions. Ces cadres de concertations regroupent les acteurs étatiques les OSC, ONG et organismes partenaires et souvent les chefs coutumiers et religieux. La participation aux rencontre se font sur la base d'invitation officielle et ciblant les acteurs partenaires. Malheureusement les couches vulnérables sont très souvent absentes à ces rencontres même si certaines organisations participantes plaident pour une attention particulière à leur sujet en raison de leur forte vulnérabilité aux changements climatiques.

Toutefois, il faudrait souligner dans l'analyse que le pouvoir et les orientations politiques sont données par les institutions telles que l'UA alors que les Etats sont invités à articuler leur politiques et stratégies à celles qui sont déclinées dans les espaces supra nationaux. Il sera important d'impliquer d'avantage les acteurs et en particulier les couches défavorisés dans la formulation et la mise en œuvre de ces différentes politiques, stratégies, plans, programmes et projets. Les difficultés constatées dans ce sens sont entre autre le manque d'organisation de ces acteurs et leur niveau d'alphabétisation faible. Benkadi peut parvenir en travaillant à organiser ces acteurs et plaider pour leur participation dans ces espaces et dynamiques en lien avec les changements climatiques. Pour faire face au problème d'alphabétisation, un accent pourrait mis sur les langues nationales afin de permettre à ces acteurs de mieux s'exprimer et de se faire comprendre.

En ce qui concerne, les institutions internationales de développement (PNUD, PNUE, FAO, GGGI, etc), ils accompagnent les Etats dans la formulation et la mise en œuvre de leurs et projets et programmes en lien avec les changements climatiques. Depuis ces derniers temps ils accordent une attention particulière aux bénéficiaires et surtout les couches défavorisées dans leur intervention. Benkadi pourrait utiliser cette opportunité pour leur plaidoyer.

En ce qui concerne la participation des acteurs aux rencontres internationales notamment les COP, il des préparations au niveau régional et international à travers des groupes de négociation (PMA, AGN, G77+Chine). Des rencontres sont effectuées pour harmoniser les points de vue et dégager une position commune à défendre lors des COP. Malheureusement au niveau national, il n'existe véritablement pas un cadre préparation pour prendre en compte l'ensemble des préoccupations des acteurs. Les seules rencontres se limitent le plus souvent à un atelier d'information des délégués sur les positions à défendre.

Benkadi pourrait travailler à la mise en place de cadres d'échanges pour identifier les priorités dans son espace d'intervention afin de permettre aux négociateurs de la zone de son programme de les défendre lors des rencontres préparatoires de prises de prise de position des groupes de négociateurs et lors des COP.

Les relations de pouvoir entre les différentes parties prenantes figures dans le tableau 19 suivant.

Tableau 19:Matrice des relations de pouvoir entre acteurs et parties prenantes

Légende : A= aucune relation ; B= travaillent ensembles ; C= domine

Relation entre parties prenantes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32
1. Pays du Programme		C	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B
2. UA	C		B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	C	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B
3.CEDEAO	B	B		B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	A	B
4. UEMOA	B	B	B		B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	A	B
5. BAD	B	B	B	B		B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	A	B
6.BOAD	B	B	B	B	B		B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	A	B
7. CILSS	B	B	B	B	B	B		B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	A	A	A	A	B	B	B	A	B
8. WASCAL	B	B	B	B	B	B	B		B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	A	A	A	A	B	B	B	A	B
9. ARAA	B	B	B	B	B	B	B	B		B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	A	A	A	A	B	B	B	A	B
10. OSS	B	B	B	B	B	B	B	B	B		B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	A	A	A	A	B	B	B	A	B
11. ALG	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B		B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	A	A	A	A	B	B	B	A	B
12. ABV	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B			B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	A	A	A	A	B	B	B	A	B
13. ABN	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B		B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	A	A	A	A	B	B	B	A	B
14. CMAE	B	C	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B		B	B	B	B	B	B	B	B	B	A	A	A	A	B	B	B	A	B
15. IGMVSS	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B		B	B	B	B	B	B	B	B	A	A	A	A	B	B	B	A	B
16. WACA	B	B	B	B	B	B	A	B	B	B	B	B	B	B	B		B	B	B	B	B	B	B	A	A	A	A	B	B	B	A	B
17. WACC	B	A	B	A	B	B	A	A	A	B	B	A	A	B	B	B		B	B	B	B	B	B	A	A	A	A	B	B	B	A	B
18. PNUD	B	B	B	B	A	B	B	B	A	B	B	B	B	B	B	B	B		B	B	B	B	B	A	A	A	A	B	B	B	A	B
19. PNUE	B	B	B	B	A	B	B	B	A	B	B	B	B	B	B	B	B			B	B	B	B	A	A	A	A	B	B	B	A	B
20. FAO	B	B	B	B	A	B	B	B	A	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B		B	B	B	A	A	A	A	B	B	B	A	B
21. UICN	B	B	B	B	A	B	B	B	A	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B		B	B	A	A	A	A	B	B	B	A	B
22. GGGI	B	B	A	B	A	A	B	B	A	A	A	A	A	A	A	A	B	B	B	B	B		B	A	A	A	A	B	B	B	A	B
23. UE	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B		A	A	A	A	B	B	B	A	B
24. AGN	B	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		A	A	A	A	A	A	A	A
25. Groupe des PMA	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		A	A	A	A	A	A	A
26. G-77+Chine	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		A	A	A	A	A	A
27. GNDR	B	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		A	A	A	A	B
28. Collectivités	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	A	A	A	B		B	B	B	B
29. groupes cibles	B	A	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	A	A	A	B	B		B	B	B
30. Leaders coutumiers	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	B	C		B	B
31. Leaders religieux	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	B	C	B		B
32 Société civile	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	A	B	B	B	B	B	B	B	B	B	A	A	A	B	B	B	B	B	

5.3 Thème 3 : Structures et normes

Dans l'espace du programme Benkadi, il existe plusieurs structures et normes. Les différentes parties prenantes identifiées n'opèrent pas dans le vide. Leur manière d'agir est dans une large mesure définie par les structures et les normes, les us et coutumes existantes dans la société. Par exemple, elles sont limitées par les normes, croyances et valeurs informelles qui existent au niveau de la famille et de la communauté. Leurs actions sont en outre façonnées par les politiques, les lois, les règles et les réglementations formelles.

- ***Structures et normes formelles***

Au niveau international, il existe un ensemble d'organisations, espaces et dynamiques formelles. Les rapports entre les acteurs sont le plus souvent guidés par des considérations visibles et connues et des exigences émanant du poids réel de chaque acteur (Ce qu'il est convenu d'appeler la Réal politic).

Au titre des considérations visibles et connues, on peut citer le principe de la souveraineté des Etats qui rappelle le droit des Etats à disposer d'eux-mêmes et par ricochet à identifier leurs actions et leurs priorités en matière de développement. A l'inverse, les rapports entre ces acteurs sont le souvent fondées sur des considérations politique et économiques.

Au niveau régional les institutions ont adoptés des politiques en matière de préservation de l'environnement. En ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest (zone d'intervention du programme Benkadi) , la particularité de cette partie de l'Afrique réside dans la multitude d'organismes d'intégration économique et d'organisations à caractère technique dont chacun jouit d'une compétence qui lui permet de développer des normes juridiques visant la protection de l'environnement. Beaucoup d'Etats de l'Afrique de l'Ouest sont membres de ces organes dont les 4 pays membres du programme Benkadi. En conséquence, ils sont tenus d'appliquer les multiples normes édictées par ces différents organes. Si aucune difficulté ne surgit lorsque les normes issues de ces diverses institutions sont harmonisées, des difficultés énormes apparaissent lorsque de telles normes manquent de cohérence.

Au niveau national, les politiques environnementales sont mises en œuvre par des mesures et des instruments, dont des textes législatifs et réglementaires, des plans et programmes à l'échelle d'un Etat.

- ***Structures et normes informelles***

Il existe également dans la zone d'études des structures et normes informelles qui diffèrent selon les ethnies, l'appartenance religieuse et la zone géoraphique.

Dans l'espace du programme Benkadi, les structures traditionnelles sont considérées comme des institutions détentrices d'un pouvoir autonome au niveau d'une communauté. Les autorités traditionnelles, par exemple, règlent la vie du village, contrôlent l'accès à la terre, et règlent les conflits, etc. Dans leur mode de fonctionnement il arrive souvent des pratiques d'exclusion et d'absence d'équité à l'égard de certains citoyens surtout non-initiés (comme les femmes, les migrants, les pasteurs, etc).

A ôté de ces autorités traditionnelles existent des autorités religieuses. Les principales religions sont l'Islam, le Christianisme et l'animisme. Chacune de ces religions ayant ses propres pratiques et vivent en général en parfaite harmonie.

Le tableau 20 ci-après donne une synthèse des structures et normes dans l'espace du programme Benkadi.

Tableau 20: Structures et normes dans l'espace du programme Benkadi

Structures et Normes	**Que dit-elle des relations de pouvoir ? Quels acteurs sont détenteurs des relations de pouvoir et lesquels ne sont pas détenteurs de pouvoir par rapport à cette structure ?**		**Que dit-elle des processus d'inclusion/exclusion dans les processus de décision ? Qui sont inclus et qui sont exclus ?**	
	Détenteurs de pouvoir	***Non détenteurs de pouvoir***	***Inclus***	***Exclus***
Au niveau international	Instituions internationales	Couches vulnérables (vieux, enfants, femmes, Personnes vivant avec un handicap)	Institutions régionales et sous régionales Etats ONG et OSC Collectivités	Couches vulnérables (vieux, enfants, femmes, Personnes vivant avec un handicap)
Au niveau régional et sous régional	Instituions régional et sous régional	Couches vulnérables (vieux, enfants, femmes, Personnes vivant avec un handicap)	Etats ONG et OSC Collectivités	Couches vulnérables (vieux, enfants, femmes, Personnes vivant avec un handicap)

Au niveau national	Etat	Couches vulnérables (vieux, enfants, femmes, Personnes vivant avec un handicap)	ONG et OSC Collectivités	Couches vulnérables (vieux, enfants, femmes, Personnes vivant avec un handicap)
Tradition	Leaders coutumier	Les jeunes (filles et garçons), les femmes	Les hommes, les personnes âgées	Les jeunes (filles et garçons), les femmes
Religion	Leaders religieux	Les autres membres	Leaders religieux, les hommes	Les femmes
Accès à la terre	Les hommes, les leaders coutumiers	Les jeunes, les femmes et es PV handicap	Les hommes, les leaders coutumiers	Les femmes, les filles
Droit à la parole	Les hommes, les personnes âgées	Les jeunes et les femmes	Les hommes, les personnes âgées	Les femmes, les filles

5.4 Thème 4 : Politique et contestation

Dans l'espace du programme Benkadi, les politiques sont mises en œuvre par des mesures et des instruments, dont des textes législatifs et réglementaires, des plans et programmes à l'échelle d'un Etat, ainsi que des actes, protocoles, décisions, complétés par des plans, projets et programmes à l'échelle d'une organisation régionale. Lorsque les politiques sont bien élaborées et mises en œuvre de manière adéquate, elles doivent permettre d'assurer efficacement une gestion durable de l'environnement.

Il faut également souligner que les politiques nationales en matière d'environnement ne suffisent pas à elles seules à produire les effets durables souhaités car elles ne contiennent pas de mesures susceptibles de réguler les aspects transfrontaliers, d'où le besoin de recourir aux politiques environnementales régionales qui visent à combler les insuffisances des politiques nationales ou à servir de base pour les décliner.

Dans l'espace d'intervention de Benkadi on distingue plusieurs types de politiques régionales en matière d'environnement. On peut citer entre autre: (i) les politiques d'ordre global, incarnées par la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement (PCAE) (ii) des politiques sectorielles régissant des secteurs particuliers relevant de l'environnement, comme la politique régionale des

ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO), qui est commune à trois institutions : l'UEMOA, la CEDEAO et le CILSS ;(ii) des politiques régissant des secteurs liés à l'environnement, comme la politique minière, la politique énergétique, la politique agricole, la politique industrielle, etc.

La PCAE par exemple est assortie de plusieurs programmes parmi lesquels on peut citer :

- le Programme Régional d'Hydraulique Villageoise;
- le Programme Régional de Lutte contre l'Erosion Côtière ;
- le Programme Régional de Lutte contre l'ensablement dans le bassin du Niger;
- le Programme Régional d'Adaptation au changement climatique dans les secteurs de l'eau et de l'agriculture;
- le Programme de conservation et mise en valeur de la diversité biologique et gestion des aires de conservation transfrontalière ;
- la Gestion Intégrée des Ressources en Eau ;
- le Programme de lutte contre la désertification ;
- le Programme de gestion des catastrophes naturelles
- le Programme régional de développement du secteur forestier ;
- le Programme d'appui aux Parcs de l'Entente;
- le Programme Régional d'Aménagement et de Maitrise de l'Eau pour l'Agriculture ;
- Etc.

Par ailleurs il convient de noter que ces politiques environnementales régionales présentent beaucoup d'intérêt pour l'Afrique de l'Ouest. Leur élaboration depuis les années 2005 à nos jours explique la volonté des décideurs politiques ouest-africains de donner à l'environnement toute l'attention qu'il mérite, de respecter les clauses des conventions environnementales internationales, de lutter efficacement contre la pauvreté et d'amorcer le développement durable. Cette attitude des gouvernants se justifie par le fait que l'économie de la sous-région ouest-africaine est intrinsèquement liée à ses ressources naturelles. L'accélération de la croissance de l'économie passe nécessairement par une gestion rationnelle des ressources et une protection de l'environnement. Des progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre des politiques environnementales, mais force

est de constater qu'il y a encore d'efforts à faire. Le niveau d'exécution de ces politiques varie d'un Etat à l'autre en fonction des capacités des institutions et des acteurs concernés. Le constat que l'on peut faire est que la plupart des politiques environnementales régionales sont encore en souffrance. Les raisons essentielles tiennent au fait que :

- Elles sont peu connues des acteurs qui auraient pu influer de façon significative sur leur opérationnalisation, notamment des parlementaires et des organisations de la société civile ;
- Elles ne comportent pas de stratégie de communication, ce qui réduit les capacités de mobilisation des acteurs et des bailleurs de fonds ;
- Elles manquent de mécanisme de financement, de système de suivi-évaluation et de dispositif institutionnel de mise en œuvre clairement établis.

Mais il y a nécessité de mettre à jour ces politiques en vue de leur opérationnalisation. En la matière, les actions à mener doivent être centrées sur :

- le renforcement des capacités des OSC en matière d'analyse des politiques environnementales ;
- l'appui à la mise en place de réseaux de parlementaires ;
- la relecture de certaines politiques environnementales régionales ;
- la réactivation des organes de gouvernance ;
- la mise en œuvre d'un plan de communication.

Il faut également souligner que dans la zone d'intervention de Benkadi, le pouvoir public est soutenu par un pouvoir traditionnel. Mais les lois en vigueur sont parfois en conflit avec les normes coutumières et les valeurs traditionnelles de nature à créer des confusions ou incertitudes sur les droits et devoirs des personnes vis-à-vis des ressources naturelles. En effet, les lois coutumières sont un aspect essentiel de l'identité même des peuples autochtones et des communautés locales. Elles définissent les droits, les obligations et les responsabilités des membres sur des aspects importants de leur vie, de leur culture et de leur conception du monde : utilisation des ressources naturelles et accès à celles-ci; droits et obligations en matière foncière, d'héritage et de biens; conduite de la vie spirituelle; entretien du patrimoine culturel et des systèmes de connaissances; et bien d'autres questions. La préservation des lois coutumières peut s'avérer essentielle pour assurer la

vitalité de la vie intellectuelle, culturelle et spirituelle et du patrimoine des communautés locales. Ces derniers ont également milité en faveur de différentes formes de respect et de reconnaissance de leurs lois coutumières au-delà de la sphère de leurs communautés proprement dites, s'agissant par exemple de la propriété des ressources foncières et naturelles. Cette revendication peut soulever des questions complexes en droit constitutionnel national. Ces questions peuvent également se poser dans l'examen de l'interface entre les lois et pratiques coutumières et le droit conventionnel de la propriété intellectuelle et dans le choix des formes appropriées de protection des savoirs traditionnels contre leur utilisation abusive et leur appropriation illicite. C'est pourquoi une forte implication de ces détenteurs de pouvoirs traditionnels est une nécessité absolue dans l'élaboration des textes législatifs et règlementaires.

En matière de contestation, il apparait des protestions contre l'application de certaines lois. Il apparait souvent de conflits entre les différents utilisateurs des ressources naturelles.

5.5 Thème 5 : Leviers, points d'entrée pour le changement

Au regard de ce précède il serait judicieux pour le programme Benkadi d'utiliser les point de levier qui figurent dans le tableau 21 ci-après comme points d'entrée pour le changement.

Tableau 21: Points de levier

Points de levier	***Induit un changement (peu probable, probable, très probable)***	***Pertinence et efficacité (faible, moyen, élevé)***	***Fruit à portée de main (Peu probable, probable, moyen)***	***Génère un impact à long terme (Peu probable, probable, très probable)***
Renforcement des capacités des OSC en matière d'analyse des politiques environnementales	Très probable	Élevé	Probable	Très probable
Engager le plaidoyer pour l'amélioration de la participation des détenteurs de pouvoirs	probable	élevée	probable	probable

traditionnels dans l'élaboration des politiques, stratégies, plans, programmes et projets en matière d'environnement				
Plaider pour la diffusion des politiques environnementales auprès des acteurs qui peuvent influer de façon significative l'opérationnalisation de ces politiques, notamment des parlementaires, des organisations de la société civile et des collectivités	Probable	Moyen	Moyen	Probable
Renforcer la collaboration entre les OSC et les organisations sous régionales et nationales	Très probable	Élevé	Probable	Très probable
Plaider pour la prise en compte des préoccupations des OSC dans les positions à défendre par les groupes de négociation auxquels les pays membres du programme Benkadi fait partie	Très probable	Élevé	Probable	Très probable
Renforcer le plaidoyer pour une participation équitable des jeunes, femmes, personnes vivant avec un handicap dans la formulation des politiques et stratégies ainsi que dans la participation aux processus de formulation, de mise en œuvre et de suivi évaluation	Très probable	Élevé	Probable	Très probable
Influencer la mise en place d'un pool de négociateurs sur le Climat dans chaque pays membres du Consortium prenant en compte les femmes, les jeunes et les personnes vivants avec un handicap	Très probable	Élevé	Probable	Très probable

Accroitre le leadership féminin et celui des jeunes et des couches défavorisées sur les questions environnementales ;	probable	Élevé	Probable	probable
Susciter la culture de la recevabilité et la gestion des connaissances en matière climatique	probable	Élevé	Probable	probable

VI. CADRE DE RESULTATS ET RECOMMANDATIONS

6.1 Résultats atteints

Les principaux résultats atteints au regard des objectifs spécifiques de l'étude figurent dans le tableau 22 ci-dessous.

Tableau 22: principaux résultats de l'étude

Objectifs fixés	Résultats atteints
Faire la cartographie des institutions, espaces et dynamiques régionales / internationales sur les changements climatiques	Multiples mais les principales identifiées sont : - Principales Institutions internationales : 09 - Principales Institutions régionales : 13 -Principaux Espaces et dynamiques internationaux : 07 -Principaux Espaces et dynamique régionaux : 19
Faire l'inventaire des engagements internationaux pris par les 4 pays en lien avec les changements climatiques	***Benin*** - Instruments ratifiés : 04 - Documents d'engagements : 05 ***Burkina Faso*** - Instruments ratifiés : 04 - Documents d'engagements : 05 ***Cote d'Ivoire*** - Instruments ratifiés : 03 - Documents d'engagements : 05 ***Mali*** - Instruments ratifiés : 04 - Documents d'engagements : 04
Evaluer le niveau de mise en œuvre et le respect de ses engagements internationaux dans les 4 pays en lien avec les changements climatiques	***Benin*** - A jour de sa cotisation: **non** - Respect de la périodicité d'élaboration des documents d'engagements : **non** - Participation aux COP : **oui**

	Burkina Faso - A jour de sa cotisation: **non** - Respect de la périodicité d'élaboration des documents d'engagements : **non** - Participation aux COP : **oui** ***Cote d'Ivoire*** - A jour de sa cotisation: **non** - Respect de la périodicité d'élaboration des documents d'engagements : **non** - Participation aux COP : **oui** ***Mali*** - A jour de sa Cotisation: **non** - Respect de la périodicité d'élaboration des documents d'engagements : **non** - Participation aux COP : **oui**
Evaluer le niveau d'implication des communautés dans la mise en œuvre de ces engagements en matière de changement climatique dans les 4 pays	**Benin** - Participation aux COP: OSC (16,71%); Collectivité (10,44%) - Implication dans la mise en œuvre des engagements: faible (selon les enquêtes) : faible **Burkina Faso** - Participation aux COP: OSC (17,4%); Collectivité (2,04%) - Implication dans la mise en œuvre des engagements: faible (selon les enquêtes) : faible ***Cote d'Ivoire*** - Participation aux COP: OSC (20,54%); Collectivité (10,04%) - Implication dans la mise en œuvre des engagements: faible (selon les enquêtes) : faible ***Mali*** - Participation aux COP: OSC (10,57%); Collectivité (3,46%) - Implication dans la mise en œuvre des engagements: faible (selon les enquêtes) : faible
Déterminer les relations de pouvoir qui existent entre les parties prenantes (les instances sous régionales, les gouvernements, communautés locales,	- Existence de différents acteurs formels qui ont un dénominateur commun à savoir la préservation de l'environnement de façon globale et en particulier les changements climatiques ; - création par ces acteurs des cadres de concertations multi acteurs pour fédérer leurs

organisations de la société civile, etc.) permettant d'améliorer la gouvernance climatique en Afrique de l'Ouest	actions. Ces cadres de concertations regroupent les acteurs étatiques les OSC, ONG et organismes partenaires ; - la participation aux rencontre se font sur la base d'invitation officielle et ciblant les acteurs partenaires. - Faible implication des couches vulnérables à ces rencontres Les difficultés constatées dans ce sens sont entre autre le manque d'organisation de ces acteurs et leur niveau d'alphabétisation faible - Dans cet espace le pouvoir et les orientations politiques sont données par les institutions telles que l'UA alors que les Etats sont invités à articuler leur politiques et stratégies à celles qui sont déclinées dans les espaces supra nationaux. - les institutions internationales de développement (PNUD, PNUE, FAO, GGGI, etc) accompagnent les Etats dans la formulation et la mise en œuvre de leurs et projets et programmes en lien avec les changements climatiques. une attention particulière aux bénéficiaires et surtout les couches défavorisées dans leur intervention existe ; - Faible concertation au niveau national en prélude des rencontres internationales notamment les COP.
Déterminer les compétences et mandats transférés entre les instances sous régionales, les gouvernements des pays, les collectivités territoriales dans le cadre de la lutte contre les effets des Changements Climatiques.	***Benin*** La Loi N° 2013-01 portant Code foncier et domanial en République du Bénin a règlementé l'ensemble des terres aussi bien urbaines, périurbaines que rurales (art. 4). Elle a conféré aux autorités communales le pouvoir de prendre par arrêté les dispositions réglementaires nécessaires à l'exploitation et à la gestion des ressources naturelles de leur ressort territorial ***Burkina Faso*** La loi N°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ensemble de ses modificatifs, consacre la communalisation intégrale du territoire avec l'apparition des conseils des Communes rurales et des conseils villageois de développement dans le paysage institutionnel et qui ont un rôle important dans la gestion foncière et l'aménagement du territoire. L'article 32 stipule que : « Les collectivités territoriales concourent avec l'État, à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, éducatif, sanitaire, culturel et scientifique, ainsi qu'à la protection, à la gestion des ressources naturelles et à l'amélioration du cadre de vie » ***Côte d'Ivoire*** Loi N° 2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition

	de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales consacre 16 domaines de compétences destinées aux collectivités territoriales et parmi ces domaines, ceux relatifs aux changements climatiques font partis des compétences du Conseils Régionaux. Il s'agit de : (i) la Protection de l'environnement et de gestion des Ressources naturelles ; (ii) la planification du développement ; (iii) l'assainissement et les énergies renouvelables. ***Mali*** La loi 95-034 du 12 Avril 1995 portant code des collectivités territoriales en République du Mali précise les compétences des collectivités territoriales qui se répartissent en compétence générales et en compétences spécifiques. Le code reprend la composition, le mode d'acquisition et de gestion du domaine des collectivités. Elle responsabilise également les collectivités en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles par l'organisation des activités agro-sylvo- pastorales et de pêche.
Déterminer les arrangements sociaux-politiques qui entravent ou facilitent la capacité /mandat d'agir des gouvernements à mettre en exécution ses engagements internationaux	Qui entrave : - Difficile Coordination et synergies des actions ; - Insuffisance de financements structurants des actions ; - Manque de volonté politique ; - Instabilité institutionnelle ; - Faible engagement des acteurs ; - Le manque de synergie d'action. Qui facilite - Existence de certains cadres de concertations gouvernement-privé ; - Existence de bonne cohésion sociale ; - Existence de plans locaux de développement ; - Existence d'institutions spécialisées ; - Existence dans des politiques des points consacrés à la prise en compte du genre, des personnes défavorisées et les jeunes avec des actions concrètes au niveau du plan d'action ; - Tenue annuelle des concertations/journée sur l'environnement (exemple : a quinzaine de l'environnement au Mali et journée à faible émission de carbone au Bukina Faso) ; - Inscription dans la Loi fondamentale des pays de l'espace du programme Benkadi des orientations d'orientation en matière de gestion de l'environnement. -

Faire le point des actions de plaidoyer par les OSC pour influencer les orientations des gouvernements des pays dans le domaine des Changement Climatiques	***Benin :*** - Plaidoyer pour protéger les communautés contre les effets néfastes du changement climatiques en mettant en œuvre des mesures d'adaptation basées sur les écosystèmes. ***Burkina Faso*** - Campagne pour une meilleure sensibilisation sur les effets des changements climatiques ; - Respect des engagements pris par le Burkina Faso ; - une gestion plus transparente des mesures prises - plus d'implication de la jeunesse dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets et programmes en matière de cc ; - participation des jeunes au niveau des instances internationales ; - opposition au déclassement de la forêt classée de Kua pour la construction d'un hôpital. - Interpellation du gouvernement sur l'orpaillage anarchique et incontrôlé. ***Côte d'ivoire*** - Prise en compte de l'observation indépendante forestière dans le code forestier pour améliorer la gouvernance forestière en vue d'augmenter le stock de carbone forestier et permettre aux communautés de bénéficier des revenus issus, de l'exploitation de ces ressources et des gains des crédits carbone ; - opposition au projet de la centrale à charbon de San-pédro ; - Meilleure implication des OSC dans l'élaboration des CDN de la Côte d'Ivoire ; - Le suivi des engagements pris par la Côte d'Ivoire dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat ; - Plaidoyer auprès de l'OIPR et autres PTF pour l'obtention de financement de microprojets en vue de l'autonomisation des populations riveraines au Parc National d'Azagny ; - Plaidoyer pour avoir des ressources financières en vue de mener nos plus d'action de sensibilisation pour la conservation de Parc National d'Azagny. ***Mali*** - Interpellations des élus des régions du Mali sur la nécessité de la participation des femmes dans la prise de décision dans les domaines des changements climatiques et la réduction des crises des catastrophes dans le cadre du projet CREW ;

	- Prise en compte des technologies innovantes de gestion des terres ; d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques ; - La gestion concertée des ressources pastorales et forestières ; - Participation à l'évaluation de la CDN et à l'élaboration de la nouvelle CDN ; - mobilisation des ressources ; - promotion des énergies renouvelables ; - Lutte contre les inondations et les risques de catastrophes Verdissement du document du CSCRP du Mali ; - annulation de l'occupation du lit du fleuve Niger par rapport à la construction du monument du cinquantenaire de l'indépendance du Mali ; - adoption de la loi relative à l'interdiction de l'importation et de la commercialisation des sachets plastiques ; - implication de la société civile dans les organes nationaux en charge de la gestion des questions climatiques : Conseil National de l'Environnement, Comité National climat, Comité National de Suivi de la CDN, Fonds Climat Mali, Comité de Pilotage du Programme de Microfinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM) ; - interdiction du dragage sur les fleuves (Sankarani, Falemé) par les orpailleurs.

6.2 Situation des indicateurs retenus

Dans le cadre de l'étude un certain nombre d'indicateurs ont été retenus. La situation de le leur niveau d'exécution se présente comme suit :

Tableau 23: Situation des Indicateurs retenus pour l'étude

Indicateurs	Mesure
Proportions des pays à jour de leur cotisation vis-à-vis de la CCNUCC	0%
Nombre de cadre de concertation climatiques existant dans l'espace d'intervention du programme Benkadi et auxquels participent les 4 pays	18
Proportion des pays à jour de leur engagement dans le cadre de la mise en œuvre de CCNUCC (CN, BUR etc.) des CDN et des PNA au regard du respect de la périodicité de soumission	0%
Proportion des pays ayant mis en place leur cadre de transparence climatique dans le cadre de l'accord	0%
Proportion des OSC impliqués dans la planification des actions de CC	elle n'a pas pu être évaluée quantitativement mais de façon qualitative les

	enquêtées estiment que c'est faible
Nombre de cadre au niveau national dédié à la mobilisation des investissements ou de la finance pour la mise en œuvre des CDN et PNA	

Autre indicateur : Nombre de cadre au niveau national dédié à la mobilisation des investissements ou de la finance pour la mise en œuvre des CDN et PNA :

Bénin : (05)

- le Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC) ;
- la Commission Technique chargée du processus du Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (CTPNA) ;
- le Cadre de Concertation Climat-Energie des Collines :
- la Plateforme Communale/Locale de Réduction des Risques de Catastrophes et d'Adaptation aux Changements Climatiques ;
- le réseau des ONG pour les ODD (RODD).

Burkina Faso : (03)

- Dialogue national structuré ;
- Plateforme Nationale REDD+ ;
- Plateforme des OSC sur la REDD+.

Côte d'Ivoire : (02)

- le Comité Interministériel de Lutte Contre l'Erosion Côtière ;
- le Conseil National de l'Environnement.

Mali : (02)

- Le Comité National Changements Climatiques ;
- La Plateforme nationale d'Echanges dans le cadre du Programme ; Changement climatique -Agriculture et Sécurité alimentaire.

6.3 Difficultés rencontrées

Dans la conduite de la présente étude la principale difficulté rencontrée a été la disponibilité et l'accessibilité aux données. A cela s'ajoute le délai trop court pour la réalisation de l'étude.

VII. RECOMMANDATIONS

Au regard du rôle de l'importance des institutions, espaces et dynamiques régionales / internationales sur les changements climatiques, Benkadi pourrait :

- ***Au Benin***

- Mettre l'accent sur la vulgarisation des textes règlementaires et législatives en lien avec les changements climatiques à tous les niveaux (OSC, ONG, Privé, Collectivités etc) ;
- Renforcer les capacités des OSC légales en techniques de plaidoyer et de lobbying ;
- Renforcez les capacités des OSC en diplomatie climatique.
- Poursuivre le plaidoyer pour une participation plus accrue des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans les actions climatiques;
- Créer de véritables cadres formels de dialogue et de collaboration pour le développement harmonieux des relations entre les OSC, les communes et les ministères ;
- Renforcer les capacités des jeunes et des femmes en technique de négociation et de mobilisation des ressources ;
- Diligenter des actions pour faciliter le paiement des cotisations au titre des accords multilatéraux sur l'environnement ratifiés ;
- Poursuivre les efforts pour la mise en place du cadre de transparence climatique.

- ***Au Burkina Faso***

- Faire le plaidoyer pour accélérer la mise en place des cadres de dialogues : comité national changement climatique, cadre de concertation unique des conventions ;
- Mettre l'accent sur la vulgarisation des textes règlementaires et législatives en lien avec les changements climatiques à tous les niveaux (OSC, ONG, Privé, Collectivités etc) ;
- Renforcer les capacités des OSC légales en techniques de plaidoyer et de lobbying ;

- Créer de véritables cadres formels de dialogue et de collaboration pour le développement harmonieux des relations entre les OSC, les communes et les ministères ;
- Renforcez les capacités des OSC en diplomatie climatique ;
- Faire le plaidoyer pour le transfert des ressources dans le cadre de la gestion des ressources du fonds minier de développement local ;
- Mener des actions d'interpellation du gouvernement sur l'accaparement des forêts et aires classées ainsi que leur déclassement ;
- Poursuivre le plaidoyer pour une participation plus accrue des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans les actions climatiques;
- Renforcer les capacités des jeunes et des femmes en technique de négociation et de mobilisation des ressources ;
- Diligenter des actions pour faciliter le paiement des cotisations au titre des accords multilatéraux sur l'environnement ratifiés ;
- Faire le Plaidoyer pour le respect des engagements pris par les pays dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement ratifiés ;
- Poursuivre les efforts pour la mise en place du cadre de transparence climatique ;
- Faire le plaidoyer définition d'une ligne budgétaire conséquente dans le budget de l'Etat pour la mise en œuvre des actions climatiques.

➢ **En Côte d'Ivoire**

- Renforcer les capacités des OSC légales en techniques de plaidoyer et de lobbying ;
- Renforcez les capacités des OSC en diplomatie climatique ;
- Créer de véritables cadres formels de dialogue et de collaboration pour le développement harmonieux des relations entre les OSC, les communes et les ministères ;
- Faire le plaidoyer pour le transfert des ressources dans le cadre de la gestion des ressources du fonds minier de développement local ;
- Mener des actions d'interpellation du gouvernement sur l'accaparement des forêts et aires classées ainsi que leur déclassement ;

- Poursuivre le plaidoyer pour une participation plus accrue des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans les actions climatiques;
- Renforcer les capacités des jeunes et des femmes en technique de négociation et de mobilisation des ressources ;
- Diligenter des actions pour faciliter le paiement des cotisations au titre des accords multilatéraux sur l'environnement ratifiés ;
- Faire le Plaidoyer pour le respect des engagements pris par les pays dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement ratifiés ;
- Poursuivre les efforts pour la mise en place du cadre de transparence climatique ;
- Faire le plaidoyer définition d'une ligne budgétaire conséquente dans le budget de l'Etat pour la mise en œuvre des actions climatiques.

➢ **Au Mali**

- Renforcer les capacités des OSC légales en techniques de plaidoyer et de lobbying ;
- Renforcez les capacités des OSC en diplomatie climatique ;
- Faire le plaidoyer pour le transfert des ressources dans le cadre de la gestion des ressources du fonds minier de développement local ;
- Créer de véritables cadres formels de dialogue et de collaboration pour le développement harmonieux des relations entre les OSC, les communes et les ministères ;
- Mener des actions d'interpellation du gouvernement sur l'accaparement des forêts et aires classées ainsi que leur déclassement ;
- Poursuivre le plaidoyer pour une participation plus accrue des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans les actions climatiques;
- Renforcer les capacités des jeunes et des femmes en technique de négociation et de mobilisation des ressources;
- Diligenter des actions pour faciliter le paiement des cotisations au titre des accords multilatéraux sur l'environnement ratifiés ;

- Faire le Plaidoyer pour le respect des engagements pris par les pays dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement ratifiés ;
- Poursuivre les efforts pour la mise en place du cadre de transparence climatique ;
- Faire le plaidoyer définition d'une ligne budgétaire conséquente dans le budget de l'Etat pour la mise en œuvre des actions climatiques.

Par ailleurs, au regard du rôle de l'importance des institutions, espaces et dynamiques régionales / internationales sur les changements climatiques, pour permettre à la société civile notamment au programme Benkadi d'entreprendre des actions de plaidoyer/interpellation en vue de l'amélioration de la gouvernance climatique à travers les réformes institutionnelles et juridiques sur les changements climatiques en Afrique de l'Ouest, Benkadi pourrait :

- Mener des actions de plaidoyer auprès de ces institutions, espaces et dynamiques régionales / internationales sur les changements climatiques pour prendre en compte les OSC du programme Benkadi dans leurs cadres de dialogues ;
- Créer/ Renforcer le partenariat avec ces institutions, espaces et dynamique dialogue régionaux ;
- Exploiter la dimension société civile que comporte ces institutions, espaces et dynamique dialogue régionaux ;
- renforcer ou créer une plateforme pour le partage d'informations entre les acteurs étatiques et non étatiques de l'espace d'intervention du programme Benkadi ;
- Influencer la mise en place d'un pool de négociateurs sur le Climat dans chaque pays membres du Consortium prenant en compte les femmes, les jeunes et les personnes vivants avec un handicap ;
- Accroitre le leadership féminin et celui des jeunes;
- Susciter la culture de la recevabilité et la gestion des connaissances en matière climatique ;
- Faire le Plaidoyer pour le Respect des engagements pris par les pays
- Faire le plaidoyer pour l'appui à l'élaboration de plan de financement des actions continues dans les plans locaux de développement ;

- Engager le plaidoyer en vue d'une bonne diffusion et appropriation des instruments en lien avec les changements climatiques par les acteurs (surtout au niveau local) ;
- Plaidoyer pour améliorer l'implication de la jeunesse dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets et programmes en matière de changements climatiques ;
- Plaidoyer pour améliorer la participation des jeunes au niveau des instances régionales et internationales.

CONCLUSION

Cette étude a permis de faire la cartographie des institutions, espaces et dynamiques régionales / internationales sur les changements climatiques dans les pays membres du programme Benkadi. Elle a également permis d'avoir une situation sur les engagements pris par ces pays et leur niveau de mise en œuvre.

Au niveau de chaque pays membres des efforts sont déployés pour l'élaboration des documents de mise en œuvre instruments juridiques en lien les changements climatiques (CCNUCC, Protocole de Kyoto, Accord de Paris). Même si plusieurs acteurs sont impliqués dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de ces documents, force est de constater que l'implication des OSC, collectivités, le genre et les couches défavorables (jeunes, femmes, personne vivant avec un handicap) reste relativement faible.

Cette étude a également montré qu'il existe des relations de pouvoir entre les parties prenantes (les instances sous régionales, les gouvernements, communautés locales, organisations de la société civile, etc.) permettant d'améliorer la gouvernance climatique en Afrique de l'Ouest. Elle a également traité des compétences et mandats transférés entre les instances sous régionales, les gouvernements des pays, les collectivités territoriales et les arrangements sociaux-politiques qui entravent ou facilitent la capacité /mandat d'agir des gouvernements à mettre en exécution ses engagements internationaux dans le cadre de la lutte contre les effets des changements climatiques. L'étude a par ailleurs montré l'existence d'actions de plaidoyer par les OSC pour influencer les orientations des gouvernements des pays dans le domaine des changements climatiques dans les pays membres du programme.

Afin de permettre au programme Benkadi de mener à bien ses actions des suggestions de lien entre Benkadi et les institutions, espaces et dynamiques régionales / internationales sur les changements climatiques ont été faites. Des recommandations ont été également formulées dans le but de permettre à la société civile notamment au programme Benkadi d'entreprendre des actions de plaidoyer/interpellation en vue de l'amélioration de la gouvernance climatique à travers les réformes institutionnelles et juridiques sur les changements climatiques en Afrique de l'Ouest.

DOCUMENTS CONSULTES

André J. C. Cloppet E. 2003. Quel climat fera t'il demain. Agrobiosciences, Universités 18 p.

Banque mondiale en 2016 : Shock Waves. Managing the Impacts of Climate Change on Poverty.

BURKINA FASO, (2021). Etude vulnérabilité/Adaptation aux changements climatiques, Troisième communication nationale du Burkina Faso, 54 p.

Cambridge University (2013). Climate Change: Action, Trends and Implications for Business.

CCNUCC (2006). Guide de la CCNUCC.

CCNUCC (2008). Compendium on Methods and Tools to Evaluate Impacts of, and Vulnerability and Adaptation to Climate Change.

CCNUCC et PNUE (2002). Changements climatiques, fiches informatives.

CCNUCC. CGE Climate Change Training Materials.

CEDEAO (2019) : Etat des lieux de la mise en oeuvre des conventions et traites internationaux sur l'environnement et plan d'actions de renforcement des capacites dans les etats membres de l'UEMOA. 183p.

CEDEAO-Club /Sahel/OCDE/CILSS. 2008. Climate and Climate Change. The Atlas on Regional Integration in West Africa. Environment Series. Available at: « www.atlas-westafrica.org».

ENDA, UNESCO, ESI et NCAP, 2007 : adaptation aux changements climatiques et Gestion des ressources en Eau en afrique de l'Ouest ; Rapport de synthèse. WRITESHOP, 21-24 février 2007. Dakar. Sénégal.

FAO, 2008. Food Climate E-newsletter, Déc.14 p.

GIEC (2013). Changements climatiques 2013 : Les éléments scientifiques – Résumé à l'intention des décideurs. 34P.

GIEC (2018). Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté **– Résumé à l'intention des décideurs.** 32P.

IPCC, 2007: Climate Change 2007. Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, M.L. Parry, O.F. Canziani, J.P. Palutikof, P.J. van der Linden and C.E. Hanson, Eds., Cambridge University Press, Cambridge, UK, 976 p.

Loi 95-034 du 12 Avril 1995 portant code des collectivités territoriales en République du Mali.

Loi N° 2013-01 portant Code foncier et domanial en République du Bénin.

Loi N°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ensemble de ses modificatifs du Burkina Faso.

Loi N° 2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales.

N'Djafa O. H, 2005 : Rapport synthèse de l'enquête générale sur les itinéraires d'adaptation des populations locales à la variabilité et aux changements climatiques conduite par AGRHYMET et l'UQAM, Niamey 2005 13 pages.

Niasse, M., N, A. Afouda, A.Amani, 2004: Réduire la vulnérabilité de l'Afrique de l'ouest aux impacts du climat sur les ressources en eau, les zones humides et la désertification. Eléments de stratégie régionale de préparation et d'adaptation. UICN, gland, Suisse et Cambridge, Royaume Uni. XVIII + 71 pp.

OCDE (2009). Adaptation au changement climatique et coopération pour le développement, document d'orientation.

PNUE (2009). Climat en Péril, Guide grand public des derniers rapports du GIEC.

PNUE (2009). Climate Change Science Compendium.

PNUE et PNUD (2011). Mainstreaming Climate Change Adaptation into Development Planning: A Guide for Practitioners.

Rapport de la Banque mondiale (2012). Baissons la chaleur.

Réseau Gestion Décentralisée des Ressources Naturelles (2004): Rapport d'étude: sur la problematique de transfert de competences en gestion locale des ressources naturelles au mali.

UEMOA (2008): Acte additionnel N° 01/2008/CCEG/UEMOA portant adoption de la Politique commune d'amélioration de l'environnement de l'UEMOA. 8p.

UEMOA (2008) : Grandes orientations de la Politique commune d'amélioration de l'environnement de 162 p.

UICN (2012): étude sur les politiques environnementales regionales en afrique de l'ouest : collecte, analyse et reflexions pour une reelle mise en œuvre.Tome I : 69 P.

UNITAR et PNUE (2009 IISD,). IEA Training Material: Vulnerability and Climate Change Impact Assessment for Adaptation.

Yacouba Savadogo (2021): la protection communautaire de l'environnement dans le cadre de l'UEMOA : enjeux, portée et perspectives ,495 P.

En ligne

- www.unfccc.int
- https://www.gndr.org
- https://www.un-spider.org
- https://unfccc.int/process/parties-non-party-stakeholders/non-party-stakeholders/admitted-ngos/list-of-admitted-ngos
- https://unfccc.int/about-us/budget
- http://www.pnud.org
- http://www.pnue.org
- http://www.fao.org
- https://www.afdb.org
- https://au.int
- https://www.ecowas.int
- http://www.uemoa.int
- https://www.boad.org
- http://www.araa.org
- https://www.ifdd.francophonie.org
- https://gggi.org
- https://ec.europa.eu
- https://www.worldagroforestry.org/

ANNEXES

Annexe 1 : Outils de collecte des données

I. Informations générales

Pays……..

Date :……..……

Structure/Institution……

Fonction/Statut du répondant au sein de la structure……..

Brève présentation de la structure (échelle d'intervention, domaines d'interventions, missions et activités en lien avec les changements climatiques)……
……..……
……
……
……
……

II. Inventaire des engagements internationaux des pays en lien avec les Changements climatiques

1. ***Quels sont les instruments juridiques en lien avec les Changements climatiques que votre pays a ratifié?***

Instruments juridiques	**Date de ratification**
Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	
Protocole de Kyoto	
Amendement de Doha au protocole de Kyoto	
Accord de Paris	
Autres (à préciser)	

2. ***Quelles sont vos obligations en lien avec ces instruments juridiques ? (ex : communications nationales, Payement de cotisation, etc)***

Instruments juridiques	***vos obligations liées aux instruments***
Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	
Protocole de Kyoto	
Amendement de Doha au protocole de Kyoto	
Accord de Paris	
Autres (à préciser)	

3. ***Votre pays est-il à jour de ses contributions (cotisations) vis-à-vis de la Convention sur les changements climatiques ?***

Instrument juridique	**Oui**	**Non** ***pouvez-vous nous donner les raisons ?***
Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques		
Protocole de Kyoto		
Autres (à préciser)		

4. **Avez-vous mis en place un cadre de transparence des actions Climatiques ? si non pouvez-vous nous dire à quelle étape êtes-vous et les difficultés rencontrées**

   ……
   ……
   ……
   ……

5. ***Pouvez-vous nous décrire l'état actuel de la gouvernance climatique dans votre pays sur les plans ci-dessous ?***

   Sur le plan institutionnel

   ……
   ……
   ……
   ……

   Sur le plan législatif et règlementaire

   ……
   ……
   ……
   ……
   ……

   En matière de documents d'engagement à la CCNUCC et les instruments juridiques qui sont liés ?

Documents élaborés ***(Communications nationales, BUR, CDN, PNA, etc)***	**Période d'élaboration**	**Respect de la périodicité**	**Contraintes**

En matière de documents de document de politique en lien avec les changements climatiques dans votre pays ?

Documents élaborés	Période d'élaboration	Respect de la périodicité	Contraintes

6. ***Quels sont les Principaux acteurs impliqués dans l'élaboration de ces documents ?***

Acteurs clés	Statut (Etat, privé, ONG, OSC etc)	Rôles

7. ***Les couches défavorisées sont-elles prises en compte dans ce processus? Motiver votre réponse : si oui comment ? et si non pourquoi)?***

   .....
   .....
   .....
   .....
   .....
   .....

8. ***Le genre est-il pris en compte dans ce processus ? Motiver votre réponse : si oui comment ? et si non pourquoi?***

   .....
   .....
   .....
   .....
   .....
   .....
   .....
   .....
   .....

9. ***Quelles sont les difficultés de la mise en œuvre des engagements en lien avec les changements climatiques dans votre pays?***

Difficultés	*Propositions de solution*

10. Quelles sont les différentes relations fonctionnelles avec les instances régionales et internationales sur les changements climatiques ?

Instances	***Relations fonctionnels***

11. Quels sont les cadres au niveau national dédiés à la mobilisation des investissements ou de la finance climat dans votre pays?

Cadres nationaux	***Type de financement mobilisé***	***Mise en œuvre du document concerné***

12. Quels sont les institutions, espaces et dynamiques régionales [2] / internationales sur les changements climatiques ?

Désignation	**Statut (Institution/espaces/dynamique régionales/internationales)**	**Compétences/mandats en matière de lutte conte les CC**	**Autre information** (relation avec *les gouvernements et les collectivités territoriales, les osc et le privé des pays)*

13. Selon vous, quel peut être le lien ou les liens que le programme BENKADI pourrait avoir avec espaces et ces dynamiques ?

.....

.....

[2] Espaces et dynamique : Espaces= cadres de dialogue, Dynamique= programmes

……
……
……
……
…

III. Implication des communautés locales (collectivité territoriales) dans la mise en œuvre des engagements en lien avec les changements climatiques

1. ***Comment est structurée la décentralisation dans votre pays***

   ……
   ……
   ……
   ……
   ……
   ……

2. ***Quelles sont les compétences transférées aux collectivités en matière de lutte contre les changements climatiques et la gestion des ressources naturelles***

   ……
   ……
   ……
   ……
   ……
   ……

3. ***Les collectivités territoriales sont – elles impliquées dans les actions de changements climatique (participation aux rencontres nationales, COP, élaboration de documents, etc)? Quelle appréciation faites- vous de leur niveau d'implication?***

   ……
   ……
   ……
   ……
   ……
   ……

4. ***Avez-vous une idée de la participation des collectivités aux rencontres sous régionales et internationales sur les changements climatiques ? (COP, etc) ces 5 dernières années ?***

Années	*Instances*	*Nombre de collectivités et nombre de participants*

5. ***Pouvez-vous nous décrire les relations de travail des collectivités avec les instances sous régionales et les gouvernements de votre pays dans le cadre de la lutte contre les effets des Changements Climatiques ?***

   ……
   ……
   ……
   ……
   ……
   ……
   ……

6. ***Quelles sont les principales contraintes que les collectivités territoriales rencontres dans le cadre de la lutte contre les effets des Changements Climatiques (mise en œuvre des engagements nationaux) ?***

Difficultés	***Propositions de solution***

IV. Implication des OSC dans la mise en œuvre des engagements en lien avec les changements climatiques

1. **Pouvez-vous nous dire les OSC que vous pensez êtres au premier plan de l'action climatique ?**

   ……
   ……
   …..

2. **Quelles sont les actions de plaidoyer entreprises auprès du Gouv/partenaire par les OSC ?**

OSC	**actions de plaidoyer entreprises auprès du Gouv/partenaire**

3. ***Les OSC sont –elles impliquées dans les actions de changements climatiques (participation aux rencontres nationales, COP, élaboration de documents, etc)? Si oui comment et si non pourquoi?***

……
……
……
……
……
……
……

4. ***Avez-vous une idée de la participation des OSC aux rencontres sous régionales et internationales sur les changements climatiques (COP, etc) ces 5 dernières années ?***

Années	***Instances***	***Nombre d'OSC et nombre de participants***

5. ***Quelle appréciation faites-vous du niveau de l'implication des OSC dans la mise en œuvre des engagements en lien avec les changements climatiques ?***

……
……
……
……

6. ***Quelles sont les principales contraintes que les OSC rencontrent dans le cadre de la lutte contre les effets des Changements Climatiques (mise en œuvre des engagements nationaux) ?***

Difficultés	***Propositions de solution***

NB : Consentez-vous qu'on annexe dans le rapport final les informations sur :
Votre Nom et Prénom : oui ☐ non ☐
Votre structure : oui ☐ non ☐
E-mail : oui ☐ non ☐
Contact téléphonique : oui ☐ non ☐

Annexe 2 : Liste de personnes rencontrées

BENIN	
STRUCTURES	**REPONDANT**
Plateforme Nationale des Acteurs de la société civile au Bénin	Non mentionné
Projet d'Adaptation Basée sur les Ecosystèmes (PABE)	Non mentionné
BURKINA FASO	
STRUCTURES	**REPONDANT**
Association des femmes juristes du Burkina Faso (AFJBF)	madame PODA (coordonnatrice) de l'AFJB
Fonds d'Intervention pour l'Environnement	BAMA Joël, Ingénieur de Conception en Sciences et Économie des Changements Climatiques, Directeur des Opérations Techniques du FIE.
Direction générale de l'économie verte et du Changement Climatique …	Directeur général
Coordination Nationale des Jeunes pour l'Environnement et le Climat (CONAJEC)	Coordonnateur
Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD)	PF/CNUCC
	Le chargé d'adaptation
	Facilitateur NDC partnership
Amicale des Forestières du Burkina (AMIFOB)	présidente
Coordination Nationale de l'IGMVSS	Responsable Suivi-évaluation
Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux	Directeur
COTE D'IVOIRE	
STRUCTURES	**REPONDANT**
Observatoire Ivoirien pour la gestion durable des Ressources Naturelles (OI-REN)	Secrétaire Général
ONG AUTOUR DU PARC	Secrétaire Général de l'ONG Autour du Parc
Association Villageoise de Conservation et de Développement (AVCD)	Président

Conseil Régional du Sud Comoé	Sous-Directeur projet UE
: Direction Générale de l'Environnement (Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques)	anonyme
Mairie de Grand-Lahou	Chargé de communication
Mairie de Grand Bassam	Inspecteur Principal de la Marie, responsable des services administratifs
Service technique de la Mairie de San-Pédro	M. GOUANOU Blaise
ONG Actions Humanitaires Les Benjamins	Président
ONG BDMIR (Bâtissons des Ecoles pour le Développement en Milieu Rural)	Président
Préfecture de San Pedro	Secrétaire Général
MALI	
STRUCTURES	**REPONDANT**
Agence Nationale de la Météorologie « MALI-METEO »	Directeur P/I des Applications Météorologiques et Climatologiques
Agence de l'environnement du développement durable (AEDD	Point focal National CDN
Mairie Commune de Baya	Secrétaire Général de la Mairie
Conseil de cercle de Koulikoro	Secrétaire général
Commune Rurale de Zan Coulibaly	Secrétaire général
Haut Conseil des Collectivités Territoriales du Mali	Conseiller Technique
Coordination Régionale des actions des ONG de Koulikoro	Coordinateur
: Réseau des Femmes pour les Droits Environnementaux (REFEDE-MALI)	Présidente
Groupe de Coordination des Zones Arides (GCOZA Mali)	Coordonnateur national
Association de Formation et d'Appui au Développement (ONG AFAD)	Directeur Exécutif ONG AFAD / Président PNASC-CED Mali
SECO-ONG-Mali	Directeur Exécutif
Direction Nationale de l'Agriculture	Keffa DEMBELE, Chef de Section Liaison Recherche vulgarisation agricole
Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD)	Chef de Département Développement Durable
Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD)	Chef département mobilisation des ressources financières, Point focal opérationnel du FEM
Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD)	Kaba DIALLO Point Focal National CNULCD_MALI
Direction Nationale des Eaux et Forêts	Point Focal CDB, Chef de Section Division Etude Programmation et Suivi/Evaluation à la Direction Nationale des Eaux et Forêts